Quatre-vingt-huitième année. — N° 149. Le Numéro : 15 francs. Jeudi 28 Juin 1956

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
					Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer . .	3.450	1.600	950	300	800	600	400	250	550	1.000	500	250
Etranger.	6.600	3.400	1.750	500	2.100	1.600	800	450	850	1.700	800	400

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

Vient de paraître :

BUDGET DE L'ETAT
(Mode de présentation.)

Le décret n° 56-601 du 19 juin 1956 déterminant le **mode de présentation du budget de l'Etat,** paru au *Journal officiel* du 20 juin 1956, qui traite notamment :

— *de la définition du budget et des principes généraux;*
— *du contenu du budget (recettes, dépenses ordinaires, dépenses en capital, dépenses sur ressources affectées, budgets annexes, comptes spéciaux du Trésor);*
— *de la préparation et du vote des lois budgétaires;*
— *du régime du budget,*

a fait l'objet de la brochure n° **1066,** imprimée sur beau papier et présentée sous couverture forte, qui est mise en vente au prix de **50** F ou expédiée franco sur simple demande, accompagnée du montant, adressée à la Direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris (7e).

(*Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal* [*C. C. P. Paris* 9063-13].)

SOMMAIRE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Remise de lettres de créance (p. 5943).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Arrêtés portant promotions et reclassement (administrateurs civils) (p. 5943).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Arrêté portant nomination (officiers publics et ministériels) (rectificatif) (p. 5943).

(1 f.)

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 27 juin 1956 portant nomination d'un consul général de France à Barcelone (p. 5943).

Arrêté portant désignation des membres de la commission de classement en catégorie des dommages de guerre mobiliers d'Indochine (p. 5943).

Arrêté portant admission à la retraite (administration centrale) (p. 5943).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décrets des 20 et 22 juin 1956 portant concession de la médaille militaire et modifiant les dispositions d'un précédent décret (p. 5943).

Décret n° 56-626 du 23 juin 1956 portant assimilation à des personnels militaires des fonctionnaires et agents civils du secrétariat d'Etat aux forces armées (air) et du secrétariat d'Etat aux forces armées (marine) pour l'attribution des allocations créées par la loi du 30 mars 1928 (p. 5952).

Décret portant nomination dans les réserves de l'armée de l'air d'officiers de l'armée active admis à la retraite (rectificatif) (p. 5952).

Liste d'aptitude et d'admissibilité au grade de contrôleur de 3e classe de l'administration de la marine (p. 5952).

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Arrêté du 24 mars 1956 portant affectation provisoire au ministère des affaires économiques et financières d'une partie d'un baraquement sis à Gacé (Orne) (p. 5952).

Arrêté portant désignation d'un rapporteur adjoint devant la commission administrative prévue par l'article 18 du décret du 20 mai 1950 (p. 5953).

Arrêté portant détachement (direction générale des impôts) (p. 5953).

Travaux publics, transports et tourisme.

Arrêtés portant nomination de présidents de sections au conseil général des ponts et chaussées (p. 5953).

Arrêté portant nomination de membres de la commission des comptes des transports de la Nation (p. 5953).

Arrêtés portant titularisations, reclassements, attribution de fonctions et rectificatif (officiers de port et ponts et chaussées) (p. 5953).

Industrie et commerce.

Décret du 28 juin 1956 tendant à autoriser le Bureau de recherches de pétrole à prendre une participation dans le capital de la Société des pétroles d'Aumale (p. 5952).

Arrêté du 21 juin 1956 autorisant la chambre de commerce de Saint-Nazaire à accorder sa garantie à un emprunt du Comité ouvrier du logement (p. 5954).

Arrêté du 21 juin 1956 autorisant la chambre de commerce d'Angoulême à accorder sa garantie à un emprunt de la Société de crédit immobilier de la Charente (p. 5954).

Arrêté du 22 juin 1956 complétant la liste des sociétés coopératives d'artisans et d'artistes admises au bénéfice des travaux réservés pour la période de juin 1956 à juin 1957, en application de la loi du 17 janvier 1953 (p. 5954).

Agriculture.

Arrêté portant nomination d'administrateurs au centre technique du bois (p. 5954).

Arrêté portant admission à la retraite (eaux et forêts) (p. 5954).

Reconstruction et logement.

Arrêté du 25 mai 1956 portant revision d'un projet de reconstruction et d'aménagement (p. 5954).

Arrêté du 14 juin 1956 portant homologation de coefficients d'adaptation départementaux du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis (p. 5954).

Tableau d'avancement, de l'année 1955, pour la 1re classe du grade d'agent de la reconstruction (administration centrale et services extérieurs) (p. 5955).

Postes, télégraphes et téléphones.

Arrêté du 22 juin 1956 portant affectation définitive au secrétariat d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones d'une parcelle de terrain domanial située à Cayenne (Guyane) (p. 5955).

Arrêté portant détachement (services extérieurs) (p. 5955).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Décrets du 28 juin 1956 portant nomination de professeurs (enseignement supérieur) (p. 5955).

Arrêté du 5 juin 1956 fixant le nombre maximum de places mises au concours d'entrée dans les écoles nationales supérieures d'ingénieurs pour l'année scolaire 1956-1957 (p. 5955).

Arrêté du 12 juin 1956 relatif au budget du Conservatoire national des arts et métiers pour l'exercice 1951 (p. 5955).

Arrêté du 18 juin 1956 portant transfert d'un centre d'apprentissage (p. 5955).

Arrêté du 23 juin 1956 fixant l'échelonnement indiciaire applicable au personnel des centres publics d'orientation professionnelle (p. 5955).

Arrêtés portant nominations, titularisation et conférant l'honorariat (enseignement supérieur) (p. 5956).

Liste des élèves de l'école spéciale des travaux publics du bâtiment et de l'industrie ayant obtenu le diplôme d'ingénieur, le diplôme de conducteur ou le certificat de fin d'études (rectificatif) (p. 5956).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Arrêté du 23 juin 1956 relatif aux rémunérations des personnels de l'office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer (p. 5956).

Arrêtés portant réintégration, détachements, mise en position de mission et licenciement:

Administrateurs (p. 5957).

Enseignement (p. 5957).

Travaux publics (p. 5957).

Postes et télécommunications (p. 5957).

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Travail et sécurité sociale.

Arrêté du 16 juin 1956 modifiant les statuts d'une caisse de retraite (p. 5957).

Arrêtés portant nomination de membres de commissions régionales de conciliation (p. 5957).

Arrêtés portant nominations et affectations (inspection du travail et de la main-d'œuvre) (p. 5958).

Santé publique et population.

Arrêté du 27 juin 1956 portant complément à la liste des laboratoires d'analyses médicales agréés au secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population (p. 5958).

Arrêté portant nomination d'un rapporteur près la commission centrale d'aide sociale (p. 5958).

Arrêté portant mise en disponibilité (services antituberculeux) (p. 5958).

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Arrêtés portant promotions (administration centrale et office national des anciens combattants et victimes de guerre) (p. 5958).

Nominations à des emplois réservés (p. 5959).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Réunions de commissions du mercredi 27 juin 1956. — Convocations de commission et d'une conférence d'organisation de débats (p. 5959).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocation de commission. — Réunions de commissions (p. 5960).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Réunions de commissions du mercredi 27 juin 1956 (p. 5962).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des affaires économiques et financières.

Avis aux porteurs de bons 5,50 p. 100 1950 des postes, télégraphes et téléphones (p. 5962).

Résultats du tirage de la vingt-troisième tranche de la loterie nationale 1956 (p. 5963).

Bulletin des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (23e semaine de 1956) (p. 5964).

Annonces (p. 5965).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 75 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du mercredi 27 juin 1956. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 3099).

N° 42 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du mercredi 27 juin 1956. — Questions écrites (p. 1309).

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Remise de lettres de créance.

M. le Président de la République a reçu le vendredi 22 juin 1956 Son Excellence M. Abderrahim Bouabid, qui lui a remis ses lettres de créance l'accréditant en qualité d'ambassadeur extraordinaire et envoyé exceptionnel de Sa Majesté le Sultan du Maroc.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Administrateurs civils.

Par arrêté du 14 juin 1956, la date d'effet de la proposition de M. Oved (Georges), administrateur civil de la présidence du conseil, en service au Maroc, à la 2e classe des administrateurs civils, est reportée au 16 décembre 1949.

Par arrêté du 21 juin 1956, les administrateurs civils de la présidence du conseil, en service au Maroc, dont les noms suivent, inscrits aux tableaux d'avancements rétroactifs au titre des années 1952, 1953 et 1954:

Sont promus:

A la classe exceptionnelle.

M. Cayrol (Clément), à compter du 21 mai 1954.
M. Kreis (Yves), à compter du 20 novembre 1954.

A la 1re classe.

M. Oved (Georges), à compter du 22 octobre 1952.
M. Guilhot (Robert), à compter du 31 décembre 1954.

Sont reclassés:

A la 1re classe.

M. Derrouch (André), à compter du 21 juillet 1952, en conservant un reliquat de majoration d'ancienneté de 5 mois 2 jours.
M. Gibert (Paul), à compter du 21 juillet 1952, en conservant un reliquat de majoration d'ancienneté de 8 mois 22 jours.
M. Hillion (Jean), à compter du 21 juillet 1952, en conservant un reliquat de majoration d'ancienneté de 6 mois 18 jours.
M. Huchard (Yves), à compter du 21 juillet 1952, en conservant un reliquat de majoration d'ancienneté de 1 an 1 mois 29 jours.
M. Rovira (Louis), à compter du 21 juillet 1952, en conservant un reliquat de majoration d'ancienneté de 6 mois 14 jours.
M. Beze (François), à compter du 17 septembre 1952.
M. de La Forest-Divonne (Jacques), à compter du 1er janvier 1954.
M. Marcel (Albert), à compter du 1er janvier 1954.
M. Palant (Jean-Paul), à compter du 1er janvier 1954.
M. Parfentieff (Boris), à compter du 1er janvier 1954.

A la 2e classe.

M. Barrouquere (Pierre), à compter du 21 juillet 1952, en conservant un reliquat de majoration d'ancienneté de 5 mois 14 jours.
M. Rognoni (Nicolas), à compter du 13 septembre 1953.
M. Ravat (Maurice), à compter du 8 décembre 1953.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Officiers publics et ministériels.

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 juin 1956 : page 5432, 2e colonne, 23e ligne, au lieu de: « M. Valin (Jean-Marie-Daniel), notaire à la résidence de Chinon, canton de ce nom (Indre-et-Loire) », lire: « M. Valin (Jean-Marie-Daniel), notaire à la résidence d'Avoine, canton de Chinon (Indre-et-Loire) ».

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 27 juin 1956 portant nomination d'un consul général de France à Barcelone.

Par décret en date du 27 juin 1956, M. Juillet (Jacques-Marcel-Henri), préfet, délégué dans les fonctions de ministre plénipotentiaire de 2e classe à l'administration centrale, est chargé du consulat général de France à Barcelone, en remplacement de M. Perier.

Commission de classement en catégorie des dommages de guerre mobiliers d'Indochine.

Par arrêté du 22 juin 1956:

La commission de classement des dossiers mobiliers prévue à l'article 1er de l'arrêté interministériel du 26 avril 1956 est composée ainsi qu'il suit:

Président:

Le chef du bureau mobilier.

Membres:

Un représentant du service des affaires politiques au ministère des affaires étrangères (relations avec les Etats associés).
Un représentant de la fédération des associations de sinistrés d'Indochine.

Sont désignés pour faire partie de ladite commission:

I. — *Président.*

M. Agostini (Pierre), chef du bureau mobilier.

II. — *Représentant du service des affaires politiques.*

M. Bicail, administrateur en chef de la France d'outre-mer.

III. — *Représentants de la fédération des associations de sinistrés.*

Représentant titulaire. — M. Mario Bocquet.
Représentants suppléants. — MM. J. Constantin et Mathieu Leminor.

La commission se réunit sur la convocation du président. Le président désigne, parmi le personnel en service au bureau des dommages de guerre mobiliers, un secrétaire chargé de la rédaction du procès-verbal de réunion.

Administration centrale.

Par arrêté du 13 juin 1956, M. Lamarre (Marius-Désiré), huissier de cabinet au 7e échelon, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à une pension de retraite, à compter du 1er juin 1956.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décrets du 20 juin 1956 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du Président de la République en date du 20 juin 1956, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre); vu les décrets des 22 janvier et 29 février 1852 sur la médaille militaire; vu le décret n° 56-172 du 7 février 1956 portant délégation de pouvoirs du président du conseil au ministre de la défense natonale et des force armées; vu le décret n° 56-171 du 7 février 1956 fixant les attributions du ministre de la défense nationale et des forces armées et des secrétaires d'Etat aux forces armées; vu l'article 3 du décret du 23 mars 1951 portant création d'un contingent spécial de croix de la Légion d'honneur et de médailles militaires en faveur des militaires prenant part aux opérations en Extrême-Orient; vu le décret du 1er mars 1954 portant délégation d'un contingent de croix de la Légion d'honneur et de médailles militaires, sont décorés de la médaille militaire les militaires dont les noms suivent:

INDOCHINE

Atamnia Naceur ben Abdelouahad, 1re classe, bataillon de marche du 3e régiment de tirailleurs algériens, mle X. L. M. 271/39-664. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 364 du 28 juillet 1948.

Beckendorf (François), sergent, 4e bataillon de marche d'Extrême-Orient, mle 102 M. X. 4515. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 98 du 10 mars 1947.

Belletier (Jean), caporal-chef, 1/1er régiment de tirailleurs marocains, mle 18532/47 X. 681. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 617 du 12 juin 1951 décernée sous le nom de Pelletier (Jean).

Chelli Améziane, 1re classe, commando marine, 22e bataillon de tirailleurs algériens, mle L. M. 429/46-1216. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 971 du 8 décembre 1949.

Choppe (Jean-Maurice), 1re classe, 2/1er régiment de chasseurs parachutistes, mle 25-1604. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 8 du 13 février 1955.

Cretel (Léon-Pierre-Marie), sergent-chef, régiment d'infanterie coloniale du Maroc (groupement « B »). Cette concession annule la citation à l'ordre n° 514 du 27 novembre 1947.

Devaux (Louis), 2e classe, 3e bataillon thaï, mle 25-184-53. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 1341 du 30 novembre 1951.

Diep Nguyen Van, 1re classe, 8e bataillon parachutiste de choc, mle 389093/52-1475. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 16 du 16 mars 1955, décernée sous le nom de Nguyen Van Diep.

Djeha Mohammed ben Messaoud, 1re classe, 8e régiment de spahis algériens, mle 51-93-31418-1707. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 64 du 2 décembre 1954.

Driss ben Houcine ben Haddou, 1re classe, 4/1e régiment d'artillerie coloniale, mle A. 217/43-2588. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 321 du 27 décembre 1955.

Ferrandi (Ange), sergent, 3e bataillon de marche du 2e régiment de tirailleurs algériens. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 21 du 15 mai 1952.

Ge (Robert-Pierre), garde 1/2 légion de marche de la garde républicaine, mle 117. Cette citation annule la citation à l'ordre n° 3 du 29 janvier 1954.

Grandvoinnet (Robert), 1re classe, 8e bataillon parachutiste de choc, mle 71263/53. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 417 du 11 mai 1954.

Hermant (Serge), 1re classe, 2/1er régiment de chasseurs parachutistes, mle 614-751108. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 13 du 16 mars 1955.

Hervouet (Serge-Louis-François), 2e classe, 21e régiment d'infanterie coloniale, mle 48-75-26098. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 49 du 23 février 1949.

Jouan de Kervenoael (Yan-Alain), sergent, 1er régiment de tirailleurs marocains, mle 8516.

Kaidi Khatir, 1re classe, 1er bataillon de marche, 6e régiment de tirailleurs algériens, mle 12975-8643. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 16 du 16 mars 1955.

Korb (Rolf), 1re classe, 2/13e demi-brigade de légion étrangère, mle 96376-L. M. 1071/47. Cette concession annule la citation à l'ordre qui aurait pu être décernée pour les mêmes faits.

Leisen (Thomas), 2e classe, 13e demi-brigade de légion étrangère, mle 99378, L. M. 3084/53. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 1643 du 13 décembre 1954.

Madi Mokhtar, 2e classe, 3/3e régiment de tirailleurs algériens, mle 429 L. M. 1874. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 1590 du 27 août 1954.

Mathurian (René-Hubert), 2e classe, 1/6e régiment d'infanterie coloniale, mle 6995/46. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 214 du 20 mai 1947.

Megharbi Mebarek, 1re classe, 27e bataillon de tirailleurs algériens, mle 202/47.

M' Hamed ben Tahar ben Allal, 2e classe, 1/3e régiment de tirailleurs marocains, mle 5470/51 X 11910-6112. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 4 du 18 février 1954.

Mimoun ben M' Hamed, sergent, 2/1e régiment de tirailleurs marocains, mle 10028/40-5579. Cette concession annule la citation à l'ordre qui aurait pu être décernée pour les mêmes faits.

Miotto (Danilo), sergent, 1/2e régiment étranger d'infanterie, mle 79898 L. M. 721/51. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 1777 du 14 décembre 1954.

Mohamed ben Benasser ben Rhiahi, 1re classe, 2/5e régiment de tirailleurs marocains, mle 375/48-5234. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 16 du 16 mars 1955.

Mokadem Habid, 2e classe, 3/2e régiment de tirailleurs algériens, mle X. 10281/52. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 188 du 4 mars 1954.

Mondragon (Charles-Bernardin), brigadier-chef, 3/69e régiment d'artillerie d'Afrique, mle 420 X. 9444/43. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 48 du 29 janvier 1948.

Nguyen Duc Lam, caporal-chef, bataillon de marche indochinois, mle 353612/43. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 1675 du 25 septembre 1954.

Paget (André-Maurice-Jean), gendarme, 1re légion de marche de gendarmerie mobile, mle 13801. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 63 du 29 janvier 1955.

Pinvidic (Jean-Pierre), caporal-chef, 202e bataillon vietnamien, mle 248-B. 45. Cette confession annule la citation à l'ordre n° 138 du 15 mars 1954.

Renard (Laurent), 2e classe, 1er bataillon muong, mle 992. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 3272 du 21 décembre 1953.

Rozitis (Ojars), 2e classe, 13e demi-brigade de légion étrangère, mle 98603 L. M. 2374/53/MELE. Cette concession annule la citation à l'ordre qui aurait pu être décernée pour les mêmes faits.

Sallay Abdelkader, 1re classe, 3/2e régiment de tirailleurs algériens, mle A. 1630/43.

Scheer (Roland), spahi de 2e classe, mle 205-51-57-10511, 5e régiment de spahis marocains. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 42 du 16 février 1950.

Son-Bouch, 1re classe, bataillon de marche, 11e régiment d'infanterie coloniale, mle 117311/49. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 58 du 21 janvier 1954.

Sota-Garido (Nicolas), 2e classe, 3e régiment étranger d'infanterie, mle 91311, L. M. 2337/52. Cette concession annule la citation à l'ordre qui aurait pu être attribuée pour les mêmes faits.

Thach-Cot, caporal, 3/43e régiment d'infanterie coloniale, 12e compagnie, mle 112211. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 73 du 22 janvier 1953.

Tock (René-Henri), 2e classe, 7e bataillon de parachutistes coloniaux, mle 630-2122. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 2550 du 23 décembre 1951.

Wynhold (Alders), 2e classe, 3e régiment étranger d'infanterie, mle 92909, L. M. 3831/52. Cette concession annule la citation à l'ordre qui aurait pu être attribuée pour les mêmes faits.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Guillemet (Pierre-Marie), 2e classe, 731e compagnie de ravitaillement en essence, mle 19250. Cette concession ne comporte pas l'attribution de la Croix de guerre.

Corée

Renucci (Antoine), 2e classe, bataillon français de l'O. N. U., 3e section, 3e compagnie. Cette concession comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Par décret du Président de la République en date du 20 juin 1956, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre); vu les décrets des 22 janvier et 29 février 1852 sur la médaille militaire; vu le décret du 1er octobre 1918 relatif à l'attribution des décorations posthumes; vu l'article 1er du décret du 1er mars 1951 portant création d'un contingent spécial de croix de la Légion d'honneur et de médailles militaires en faveur des militaires prenant part aux opérations en Extrême-Orient, sont décorés de la médaille militaire les militaires dont les noms suivent:

A titre posthume.

Indochine

Alliod (Robert), soldat de 1re classe, 6e bataillon de parachutistes coloniaux, mle 166. Cette concession annule et remplace la citation à l'ordre de l'armée accordée par décision ministérielle du 6 mai 1955, publiée au *Journal officiel* du 13 mai 1955.

Artiguie (Robert), adjudant, du groupe des unités de garnison de Phnom-Penh (Cambodge), mle 33-161-01051, recrutement de Cahors, classe 1933.

Arrighi (Clément-Marie), soldat de 1re classe, 2e bataillon thaï, mle 125. Cette concession annule et remplace la citation à l'ordre de l'armée, accordée par décision ministérielle du 16 mars 1955, publiée au *Journal officiel* du 23 mars 1955.

Balthazard (Emile), adjudant-chef, centre d'instruction d'artillerie du Nord-Vietnam, mle 41/68/1401. Cette concession annule et remplace la citation accordée par ordre général n° 1371 du 3 décembre 1951, du général d'armée, commissaire général de France et commandant en chef en Indochine.

Berne (Yves-Auguste), maréchal des logis, 5e régiment de spahis marocains, mle 1584/47.

Biret (Jean-Raymond-Georges-Marie), soldat de 1re classe, 3e bataillon de parachutistes coloniaux.

Brechet (Pierre-Fernand-William), adjudant, 22e bataillon du génie, mle 64, classe 1926-2. Cette concession annule et remplace la citation à l'ordre de la brigade accordée par ordre général n° 1552 du 13 décembre 1951 du général commandant en chef en Indochine.

Burtin (Roger-Georges-Louis, caporal, base militaire de Saigon. Cette concession annule et remplace la citation à l'ordre du régiment accordée par ordre général n° 189 du 23 avril 1947 du général Valluy.

Catherine (Louis), soldat de 2e classe, détachement des commis et ouvriers d'administration coloniaux d'Indochine, mle 829, recrutement de la Martinique.

Collobert (Roger), caporal, 8e bataillon de parachutistes de choc, mle 53756, recrutement de Rennes. Cette concession annule et remplace la citation à l'ordre de l'armée accordée par décision ministérielle du 16 mars 1955, publiée au *Journal officiel* du 23 mars 1955.

Daniel (Emilio), soldat de 1re classe, 5e régiment étranger d'infanterie, 2e bataillon, mle 72200.

Gravier (Raymond-Joseph-Jean-Alphonse), sergent, régiment de Corée, 2e bataillon, mle 10620, recrutement de Strasbourg. Cette concession annule et remplace la citation à l'ordre de l'armée accordée par décision ministérielle du 31 décembre 1954, publiée au *Journal officiel* du 15 janvier 1955.

Houille (Albert-René-Victor), sergent, 4e régiment de tirailleurs marocains, mle 212/50. Cette concession annule et remplace la citation accordée par décision ministérielle du 16 mars 1955, publiée au *Journal officiel* du 23 mars 1955.

Morvan (François-André), adjudant, 5e bataillon d'infanterie du Laos, mle 1239, recrutement de Rennes.

Pecot (Raymond-Roger-Albert), caporal, 1er bataillon de parachutistes coloniaux, recrutement de Valenciennes. Cette concession annule et remplace la citation à l'ordre du corps d'armée accordée par ordre général n° 81 du 15 février 1955 du général commandant en chef en Indochine.

Savean (Henri-Edouard-Yves), 2e canonnier, 3e régiment d'artillerie coloniale du Maroc, mle L. M. 410.

Signoracci (Louis-Antéo), sergent, régiment de Corée, 2e bataillon, mle 48-75-26189.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Occhslin (Willy-Norbert), soldat de 2e classe, 5e régiment étranger d'infanterie, mle 90937.

Yafola, soldat de 2e classe, 6e régiment d'infanterie coloniale, mle T. D. 6729, recrutement du Tchad, classe 1948.

Yaghaoro Béavogui, soldat de 2e classe, bataillon colonial de Saïgon-Cholon, mle 12808, recrutement de Kindia, classe 1946.

Yagoub ben Cherif, soldat de 1re classe, 22e bataillon de tirailleurs algériens, mle L. M. 835, recrutement d'Alger, classe 1937.

Yahiaoui Hettak, soldat de 2e classe, 23e bataillon de tirailleurs algériens, mle 01516, recrutement d'Oran, classe 1945.

Yanar Saci, soldat de 2e classe, 23e bataillon de tirailleurs algériens, mle 411 L. M., recrutement de Constantine, classe 1944 S.

Yazizain Kada, soldat de 1re classe, 555e compagnie du train, mle L. M. 166, recrutement d'Alger, classe 1944.

Yema Zombra, soldat de 2e classe, 30e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais, mle 31006, recrutement de la Côte d'Ivoire, classe 1948.

Youl Olle, soldat de 2e classe, 31e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais, mle 88369, recrutement de Ouagadougou (Haute-Volta), classe 1950.

Zebec (Josif), caporal-chef, 2e régiment étranger d'infanterie, mle 3109/44, recrutement d'Oran, classe 1944.

Zeghmar Mohamed, soldat de 2e classe, 7e régiment de tirailleurs algériens, mle 311 L. M., recrutement de Constantine, classe 1944 C.

Zegrolzki (Egon-Paulus-Antonius), brigadier-chef, 519e compagnie de transport de la légion étrangère, mle 4142 L. M., recrutement de Marseille, classe 1947.

Zioueche Amar, soldat de 2e classe, 1er régiment de tirailleurs algériens, mle L. M. 483, recrutement d'Alger, classe 1946.

Zitouni Bouzid, caporal, 3e régiment de tirailleurs algériens, mle 287 L. M. S., recrutement de Constantine, classe 1947.

Zorzi (Mario-Vincenzo), soldat de 2e classe, 40e compagnie de camions-bennes, mle 68/L. E./47, recrutement de Marseille, classe 1947.

Zuccaccia (Aldo), soldat de 2e classe, 3e régiment étranger d'infanterie, mle 602 L. E., recrutement d'Oran, classe 1946.

Ces concessions ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre, les intéressés ayant déjà été cités pour les mêmes faits.

Corée

Gauthier (Dominique-André), soldat de 2e classe, bataillon français de l'O. N. U., mle 45/75/51473, recrutement de Paris, classe 1945. Cette concession ne comporte pas l'attribution de la Croix de guerre.

Décret du 20 juin 1956 modifiant un précédent décret portant concession de la médaille militaire.

Par décret du Président de la République en date du 20 juin 1956, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre), est annulée la concession de la médaille militaire, à titre posthume, attribuée par décret du 9 juin 1951 (*Journal officiel* du 16 juin 1951), en ce qui concerne Ali ben Ahmed, soldat de 2e classe au 1er bataillon du 3e R. T. M, mle 1509-50, recrutement de Rabat, l'intéressé étant vivant.

Décrets du 20 juin 1956 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 20 juin 1956, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale et des forces armées; vu le décret en date du 19 août 1927; vu la loi n° 55-1061 du 6 août 1955; vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 5 juin 1956 portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est conférée pour services exceptionnels au titre de l'armée active, aux sous-officiers désignés ci-après:

ARME ET SERVICES COMMUNS AUX TROIS ARMÉES

Gendarmerie nationale.

Ameziane Arezki, 24 août 1923, gendarme, mle 11214 Alger, 10e légion de gendarmerie; 10 ans de services, 8 campagnes. Blessé. La présente concession comporte l'attribution de la médaille de la valeur militaire avec palme.

RÉGULARISATION

(Pour prendre rang du 30 janvier 1956.)

Cady (René-François), 13 septembre 1926, mle 40555/46 Rennes, 10e légion *ter* de gendarmerie; 9 ans de services, 1 campagne. Blessé. La présente concession comporte l'attribution de la médaille de la valeur militaire avec palme.

Par décret en date du 20 juin 1956, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre); vu le décret en date du 19 août 1927; vu la loi n° 55-1061 en date du 6 août 1955; vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 5 juin 1956 portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est conférée pour services exceptionnels, au titre de l'armée active, aux militaires désignés ci-après:

ARMÉE DE TERRE

Arme blindée et cavalerie.

Escaron (André-Robert-Marie), 3 décembre 1936, mle 1925/1955-1 C Strasbourg, brigadier, 29e régiment de dragons; 1 an de services, 1 campagne. Blessé.

Infanterie coloniale.

Hammes (Joseph-Michel), 18 janvier 1932, mle 57.3092/1952 Nancy, aspirant, 21e régiment d'infanterie coloniale; 1 an de services, 1 campagne. Blessé. (Pour prendre rang du 11 février 1956.)

Les présentes concessions comportent l'attribution de la médaille de la valeur militaire avec palme.

RÉGULARISATIONS

Infanterie métropolitaine.

(Pour prendre rang du 22 janvier 1956.)

Hu'in (Maurice), 13 mars 1933, mle 53-60-00310/1954-1 Valenciennes, 2e classe, 17e bataillon de chasseurs à pied; 2 ans de services, 1 campagne. Blessé.

(Pour prendre rang du 16 février 1956.)

Ansart (Florent), 6 avril 1931, mle 59.15153/1955-1 A Valenciennes, 2e classe, 23e bataillon de chasseurs alpins; 1 an de services, 1 campagne. Blesse.

(Pour prendre rang du 20 février 1956.)

Tahar Abdelkader, 13 avril 1922, mle 2136/12 Oran, sergent, 30e bataillon de tirailleurs algériens; 11 ans de services, 5 campagnes. Blessé. Cité.

(Pour prendre rang du 29 février 1956.)

Mimoun ou Ahmed, P. 1920, mle 535-229/G-1942, 2e classe, 43e goum, 10e tabor marocain; 10 ans de services, 10 campagnes. Blessé.

Moha ou Taleb, P. 1928, mle 253 555/G-1951, maoun-aouel, 43e goum, 10e tabor marocain; 4 ans de services, 4 campagnes. Blessé. Cité.

Uhlig (Manfred), 23 septembre 1930, mle 8338/1951 Marseille, 1re classe, 1er bataillon, 3e régiment étranger d'infanterie; 4 ans de services, 4 campagnes. Blessé. Cité.

(Pour prendre rang du 6 mars 1956.)

Parizot (Claude-Lucien), 16 mars 1934, mle 54-54-213/1954 Nancy, 2e classe, 28e régiment d'infanterie; 1 an de services, 1 campagne. Blessé.

Arme blindée et cavalerie.

(Pour prendre rang du 19 février 1956.)

Guimon (Jean-Pierre), 28 novembre 1933, mle 64-2986/1953 Pau, 1re classe, 13e régiment de dragons; 2 ans de services, 2 campagnes. Blessé.

(Pour prendre rang du 23 février 1956.)

Mohamed ben Khammar ben Ahmed, P. 1923, mle A. 1534/43 Maroc, brigadier, 4e régiment de spahis marocains; 13 ans de services, 10 campagnes. Blessé. Cité.

Artillerie métropolitaine.

(Pour prendre rang du 10 février 1956.)

Faure (Albert-Antoine), 13 juin 1933, mle 53121132/1951-1, maréchal des logis, groupe de marche du 401e régiment d'artillerie antiaérienne; 2 ans de services, 1 campagne. Blessé.

Génie.

(Pour prendre rang du 21 février 1956.)

Chevalier (Jean-Joseph), 20 mars 1934, mle 24-61857/1954 Poitiers, caporal, 65e bataillon du génie; 1 an de services, 1 campagne. Blessé.

Infanterie coloniale.

(Pour prendre rang du 5 janvier 1956.)

Devaux (Roger), mle 54-33 E-2180/1956 Poitiers, 2e classe, régiment de marche du Tchad, 1er bataillon, 2e compagnie; 1 an de services, 1 campagne. Blessé.

(Pour prendre rang du 17 janvier 1956.)

Comba (Marius-Vincent), 4 mars 1934, mle 01875/1955-1 A, 2e classe, 2e régiment d'infanterie coloniale, 3e bataillon; 1 an de services, 1 campagne. Blessé.

(Pour prendre rang du 22 janvier 1956.)

Fays (Michel-Ernest), 17 décembre 1933, mle 38-3382/1954-2 B, 2e classe, 2e régiment d'infanterie coloniale, 3e bataillon; 1 an de services, 1 campagne. Blessé.

Les présentes concessions comportent l'attribution de la médaille de la valeur militaire avec palme.

Par décret en date du 20 juin 1956, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air), vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 7 juin 1956 portant que les concessions de la médaille militaire du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont décorés de la médaille militaire les sous-officiers, caporaux et soldats de l'armée active désignés ci-après:

DÉCORATIONS AVEC TRAITEMENT

(Pour prendre rang du 30 juin 1956.)

I. — **Corps des sous-officiers du personnel navigant.**

Deleloy (Georges-Louis-Emile), adjudant; 16 ans de services, 2 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Houen (Robert-Paul-Charles), sergent-chef; 12 ans de services, 9 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Clerget (André-Adrien), sergent-chef; 12 ans de services, 4 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Vignon (Edmond-Auguste), adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Deleron (Fernand), adjudant chef; 14 ans de services, 7 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Rainaud (Henri-Lucien), sergent-chef; 12 ans de services, 5 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Bothorel (François-Joseph), adjudant; 11 ans de services, 8 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Nigoul (Henri-Marcel), sergent-chef; 11 ans de services, 7 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Grobier (Robert-Paul), sergent-chef; 16 ans de services, 7 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Chaix (Maurice-Lucien), adjudant; 11 ans de services, 6 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Lajarrige (Jacques-Louis), adjudant; 11 ans de services, 5 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Joulain (Bernard-Alphonse), sergent-chef; 11 ans de services, 5 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Durand (Pierre-Jean), adjudant; 12 ans de services, 8 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Sauzeau (Robert-Lucien), sergent-chef; 11 ans de services, 7 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Pennamen (Pierre-Marie-Joseph), adjudant; 14 ans de services, 3 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Michel (Jules-Emile-Albert), adjudant; 11 ans de services, 4 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Martin (Luc-René-Louis), adjudant; 15 ans de services, 4 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Brisach (Robert-Christian-Laurent), sergent-chef; 11 ans de services, 3 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés
Noirot (Aimé), adjudant; 11 ans de services, 4 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Berthomier (Georges-Robert), sergent-chef; 11 ans de services, 6 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

II. — **Corps des sous-officiers du personnel non navigant spécialiste.**

Pagnoux (Pierre-Henri), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Guillaumot (Sylvain-Emile), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses.
Amat (Robert-Georges-Louis), adjudant-chef; 19 ans de services, 7 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés
Fauvel (Marcel-Emile-Francis), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Blacheyre (Gabriel-Roger), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Simon (Albert-François-Jean-Marie), adjudant-chef; 17 ans de services, 10 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Regent (Paul-Aristide-Fernand), adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Lattaud (Jean-François), adjudant; 16 ans de services, 5 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Pre (Etienne), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Destain (Roger-Emile), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Pernin (Georges-Paul), adjudant; 18 ans de services, 14 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Troesch (Louis-Maurice), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Guernalec (André-Félix-Fernand), adjudant-chef; 20 ans de services, 6 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés
Caillard (Clément-Louis-Georges), adjudant; 14 ans de services, 4 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Bret (Georges-André), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Anfriani (François), adjudant; 16 ans de services, 15 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Chastaing (Albert), adjudant; 17 ans de services, 11 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Olivieri (Raoul-Roger-Joseph), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Bonnet (René-Joseph), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Philippon (Jean-Marc), adjudant; 13 ans de services, 6 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Durin (André-Ernest-Arthur), adjudant; 13 ans de services, 7 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Faron (Pierre-Louis), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Joyez (René-Frédéric-Charles-Léon), adjudant; 19 ans de services, 14 campagnes.
Bordas (Robert-Alexandre-Pierre), adjudant; 17 ans de services, 15 campagnes.
Deredain (Wilbert-Abel), adjudant; 16 ans de services, 14 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Fabre (Jean-Eugène-Félix), adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Pacalin (Jean-Robert), adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Houde (Pierre-Alphonse-René), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Lalaitrie (Jean-Paul), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Devambé (Jean-Julien-Henri) adjudant; 17 ans de services, 11 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Vigreux (Louis), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Pestel (Henry-Antoine-Fernand), adjudant-chef; 17 ans de services, 9 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.
D'Amicourt (Jean-Guy), adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Canavy (Louis-Emile), adjudant; 19 ans de services, 2 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Boudard (Gabriel-Clément-Eugène), adjudant-chef; 18 ans de services, 12 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Lenoble (Raymond-Auguste), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Jallais (Guy-Marie-Lucien), adjudant; 17 ans de services, 13 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Raffaelli (Raymond), adjudant; 18 ans de services, 7 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Godet (Maurice-Jules), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Mattei (Augustin-Pierre), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Villepinte (Jean), adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Cambray (Camille-Albert), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Javelaud (Jean-Pierre), adjudant; 16 ans de services, 14 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Serre (Jean-Yvon), adjudant; 22 ans de services, 9 campagnes.
Mailhan (Georges-Joseph), adjudant-chef; 19 ans de services, 9 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Caudet (Pierre-Jean), adjudant-chef; 17 ans de services, 11 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Michaud (William), adjudant-chef; 19 ans de services, 9 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Castagne (André-Louis-Victor), adjudant; 17 ans de services, 10 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Dehos (Jules-René-Gaston), adjudant-chef; 17 ans de services, 10 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Legrand (André-Henri), adjudant-chef; 16 ans de services, 11 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Daubin (Robert), adjudant, 13 ans de services, 7 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Lahaye (Lucien-Henri), adjudant-chef; 19 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.
Spath (Robert-Emile), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Hazemann (Charles), adjudant-chef; 18 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Labarrere (Félix), adjudant; 22 ans de services, 5 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Guyonnaud (Pierre), adjudant; 13 ans de services, 5 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Michel (Marcel-Paul), adjudant; 17 ans de services, 12 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Moronvalle (Christian), adjudant-chef; 16 ans de services, 14 campagnes.
Jamain (Jacques-Germain-Albert), adjudant; 20 ans de services, 10 campagnes.
Langlois (André-Louis-Yvon), adjudant; 17 ans de services, 13 campagnes.
Desclaux (Raymond-Jean-Louis), adjudant; 17 ans de services, 12 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Guingand (Claude-Francis), adjudant-chef; 20 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Viudes (Antoine-Grégoire), adjudant-chef; 21 ans de services, 9 campagnes.
Gaucher (Marc-Léon-Raymond), adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Godart (Raymond-Charles), adjudant-chef; 17 ans de services, 12 campagnes.
Mistre (Jean-Gabriel-Louis), adjudant; 15 ans de services, 5 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Guyard (Jean-Edouard), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Ferran (Jean-Abel-Ernest), adjudant; 17 ans de services, 11 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Guinier (Abel-Raymond), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Bossuet (René-Emile), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Farge (Pierre-Jean), adjudant; 13 ans de services, 7 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Carlelier (Georges-Louis), adjudant; 20 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Melin (Félix-Jean-Henri), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses.
Perdrix (Albert-Célestin), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Logoz (Louis), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes, 5 ans de majorations diverses.
Breard (Raymond-Marcel-Georges), adjudant-chef; 16 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Orgeas (André-Charles-Robert), adjudant; 19 ans de services, 7 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Bon (Robert-Alexandre), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Yellet (Maurice-Louis), sergent-chef; 19 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Jego (Eugène-Louis-Marie), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Arnaud (Gabriel-Louis-Paul), adjudant-chef; 16 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Gayraud (Jean-Henri), adjudant-chef; 16 ans de services, 12 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Givaudan (André-Paul), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Gillet (Raymond-Robert), adjudant; 18 ans de services, 10 campagnes.
Fornès (René-Emmanuel), adjudant; 16 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Costa (Etienne), adjudant-chef; 19 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Miegebielle (Oscar-Lambert), adjudant-chef; 17 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Bühler (Henri-Louis), adjudant-chef; 17 ans de services, 12 campagnes.
Accadebled (Norbert-Julien-Alcide), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Thouvenot (Gaston-Marie-André), sergent-chef; 17 ans de services, 12 campagnes.
Tur (Joseph), adjudant-chef; 16 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Plumyoen (Louis-Augustin-Amédée), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Man (Emmanuel-Joseph), adjudant-chef; 18 ans de services, 8 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Travail (Paul-Philogène), adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Rouffignac (Albert-André), adjudant; 16 ans de services, 12 campagnes.
Coma (Macaire-Asthon-Abner), adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes, 2 ans de majorations diverses.
Gayraud (André-Antoine), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.
Espagne (Rolland-Jean), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.
Pietrini (Auguste-Charles-Xavier), adjudant-chef; 16 ans de services, 13 campagnes.
Chatainier (Louis-Julien), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Liet (Jacques-Maurice), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Galy (Etienne), adjudant; 16 ans de services, 12 campagnes.
Alleguede (André-Arthur), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Martel (Jacques), sergent-chef; 18 ans de services, 10 campagnes.
Biguet (Robert-Adrien), adjudant; 16 ans de services, 12 campagnes.

Chalaye (Marcel-Jean), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Coudreau (Henri-Désiré), adjudant-chef; 19 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Vignon (Jean-Ismaël), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Maurice (Georges-Lucien), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Vion-Dury (René-Noël), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Millon (Roland-Max-Henri), adjudant-chef; 16 ans de services, 12 campagnes.
Robin (André-Gaspard-Maurice), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Berio (Paul-Laurent), adjudant; 17 ans de services, 4 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Brusset (René-Onésime), adjudant; 19 ans de services, 9 campagnes.
Lemoult (André-François), adjudant; 17 ans de services, 11 campagnes.
Rossi (Georges-Noël), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Olivier (Marcel-Raymond-Henri), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Gartner (Jean), adjudant; 17 ans de services, 11 campagnes.
Lange (Maurice-Pierre), adjudant-chef; 17 ans de services, 11 campagnes.
Accart (Louis-Mary-Joseph), adjudant; 18 ans de services, 7 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Patron (Marcel), adjudant-chef; 20 ans de services, 8 campagnes.
Bordages (Jean-Bertrand), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Normant (Henri-Paul-Marie), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Chabaud (Joseph), adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Chauvin (Louis-Yves-Jean), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Piedfer (Albert-Louis-Charles), adjudant-chef; 17 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Piffaut (André), adjudant-chef; 17 ans de services, 10 campagnes.
Thiant (Raymond-Lucien), adjudant; 19 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Odent (Armand-Marcel), adjudant-chef; 17 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Bureau (Jack-Hubert), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Courregelongue (Jean-Michel), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes.
Tagnon (Robert-André), adjudant-chef; 18 ans de services, 9 campagnes.
Venain (Pierre-Lucien-Paul), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Laplanche (Lucien-Louis), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Lanoy (Désiré), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Charbonnier (Jean-Roger), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Darnaude (Pierre-Baptiste), adjudant; 18 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Capallera (Bernard-Jean-Joseph), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Bir (Pierre-Joseph-Louis), adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Fienner (René-Louis), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Sabatier (Pierre-Elie), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes.
Prigent (René-Guillaume-Marie), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Loustau (Henri-Joseph-André), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Colonna (André-Joseph), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes
Weiler (Pierre-Florimond), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Henaut (René-Charles-Jean), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Bresse (Henri-Antoine), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Bleneau (Jacques-Louis-Gabriel), adjudant-chef; 17 ans de services, 11 campagnes.
Schoepp (Edmond-Raymond), adjudant-chef; 17 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Neuhauser (Robert-Alphonse-Henri), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Chretien (Jean-Edmond), adjudant-chef; 17 ans de services, 9 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Lagarde (Robert-Maurice), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Degand (Bernard-Alexandre), adjudant; 20 ans de services, 8 campagnes.
Prost (Jean-Emile), adjudant; 18 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Moirez (Serge-William-Edmond), adjudant-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Dalanzy (René-Jules), adjudant; 20 ans de services, 6 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Doumax (Guy-Pierre-Yves), aspirant; 18 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Chosson (Georges-Jacques-Casimir), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes.
Bisantz (Henri), adjudant; 19 ans de services, 5 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Ramage (Danilo-Olido), adjudant-chef; 18 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Lombard (Pierre-Albert), adjudant-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Waldt (Bernard-Joseph), adjudant; 17 ans de services, 10 campagnes.
Gonzalez (Jean), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Montel (Jean-Louis-Albert), adjudant; 20 ans de services, 6 campagnes.
Soulagnat (Georges-Yves-René), adjudant-chef; 17 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Cochaux (Henri-Georges-Alfred), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes.
Lescop (Jean-Victor-Henri), adjudant; 19 ans de services, 6 campagnes; 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Margueron (Amédée-Autheline), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Lozano (Jean-Bastien), adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Pouey (Pierre-Jean), adjudant-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Blanc (Roger-Paul-Désiré), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes.
Haudry (Marcel-Pierre), adjudant-chef; 19 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Faye (Lucien-Robert-Pierre), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Gasztowtt (Georges-Gabriel), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Menard (André-Aimé), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Pierrot (Guy), adjudant-chef; 17 ans de services, 11 campagnes.
Frandaz (Joseph-Marcel), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Guerineaud (André-Roger), adjudant-chef; 17 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Dubon (Didier-Jean), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Ader (Jean-Maurice), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Alenda (Joseph), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Arquie (Marcel-Jacques-Sébastien), adjudant; 19 ans de services, 8 campagnes.
Mure (Henri-Eugène-Albert), adjudant-chef; 18 ans de services, 8 campagnes.
Poidevin (Georges-Charles-Victor), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Bicard (Léon), adjudant-chef; 18 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Sibenaler (Maurice-Georges-René), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Brancheraud (Pierre-Roger), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Periot (Charles-Pierre), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Piarrou-Cazalaa (Jean-Louis), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Vuillermoz (René-Louis-Constant), adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Loriot (Denis-Marius), adjudant; 17 ans de services, 10 campagnes.
Lacorre (Marc-Roger-Jean), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Talou (Raymond-Alfred), adjudant; 17 ans de services, 10 campagnes.
Magnier (Marcel-Charles-Léon-Alfred), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Bardin (André-Joseph), sergent-chef; 16 ans de services, 8 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Gerrier (Guy-Henri-Georges), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Weinert (Guy-Pierre), sergent-chef; 16 ans de services, 6 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Candiard (Marcel-Maurice-Joseph), adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes.
Roussilhe (Urbain-Célestin), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Rateau (Louis-Marcel), adjudant; 17 ans de services, 4 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Cessey (Jean), adjudant-chef; 17 ans de services, 10 campagnes.
Lecoz (Jean-Louis-Bastien), adjudant-chef; 20 ans de services, 7 campagnes.

III. — Corps des sous-officiers du personnel non navigant du service général.

Gayral (Lucien-Louis), adjudant; 20 ans de services, 13 campagnes.
Lalubie (Jean-Max), adjudant; 19 ans de services, 13 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Madelaine (René-Maurice), sergent-chef; 22 ans de services, 10 campagnes.
Dubois-Dindien (Maurice-René), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés
Pellerin (Pierre-Guy), adjudant-chef; 17 ans de services, 12 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Jacob (Jean-Albert), adjudant; 17 ans de services, 16 campagnes.
Woock (Henri-Jacques), sergent-chef; 16 ans de services, 15 campagnes. A été cité.
Ordas (Julien-Daniel), adjudant; 17 ans de services, 13 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité.
Fages (André-Jules), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Frene (Pierre), sergent-chef; 16 ans de services, 15 campagnes.
Bonnemaison (Jean), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Evain (Pierre-Alfred), adjudant; 16 ans de services, 15 campagnes.
Martinier (René-Joseph), adjudant; 16 ans de services, 13 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Bouvier (Georges-Laurent), adjudant; 19 ans de services, 9 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Bureau (Pierre-Fernand), adjudant-chef; 18 ans de services, 10 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Trinquelle (Jacques), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Duclos (Georges-Henri), adjudant; 20 ans de services, 4 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Dietrich (Jean-Fernand-Henri), adjudant; 17 ans de services, 13 campagnes.
Mahe (Pierre-Marie), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Hoa (Maurice), adjudant; 17 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Bagnaschino (Sylvain), adjudant; 17 ans de services, 11 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Bonnotte (Arsène-Maurice), adjudant-chef; 20 ans de services, 4 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Bardon (Gilbert), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité.
Petitdidier (Henri-Paul), sergent-chef; 19 ans de services, 10 campagnes.
Boudou (René-Joseph-André), adjudant-chef; 16 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
Resteux (Georges-Albert-François), adjudant-chef; 20 ans de services, 10 campagnes.
Auffret (André), adjudant, 18 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Menier (Marcel-Ferdinand), adjudant; 17 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Cervero (Michel), sergent-chef; 15 ans de services, 8 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité.
Brun (Jean-Marie-Antoine), sergent-chef; 17 ans de services, 12 campagnes.
Poiroux (Lucien-Maurice), adjudant; 21 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Guillard (Alexis-Germain), adjudant-chef; 20 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Joly (Louis), sergent-chef; 16 ans de services, 12 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Chouicha (Aïzer-Marcel), adjudant; 20 ans de services, 5 campagnes, 4 ans de majorations diverses.
Guerre (Albert-Edmond-Michel), adjudant-chef; 18 ans de services, 11 campagnes.
Berger (Joanny), adjudant; 19 ans de services, 10 campagnes.
Dumas (Louis-Adrien), adjudant-chef; 13 ans de services, 11 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Lebon (Roger-Maurice), adjudant; 19 ans de services, 7 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Buscoz (Robert-André), adjudant-chef; 17 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Coulomb (Charles-Joseph), adjudant-chef; 19 ans de services, 9 campagnes.
Audrain (Octave-Pierre), adjudant-chef; 20 ans de services, 9 campagnes.
Deval (Louis-Marius), adjudant; 17 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Sallier (Emmanuel-Rémy), sergent-chef, 15 ans de services, 11 campagnes.
Chalamel (Pol-Julien), adjudant-chef; 16 ans de services, 11 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Parrat (Albert-Claude-François), adjudant; 20 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Latapie (Clément-Blaise), adjudant-chef; 20 ans de services, 8 campagnes.
Charpentier (André-Camille), adjudant; 18 ans de services, 10 campagnes.
Thomazeau (René-Marc-Victor), adjudant; 17 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Sevaux (Roger-Emile), adjudant; 16 ans de services, 12 campagnes.
Gaunet (Louis-Jules), adjudant; 20 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Thooris (Albert), sergent-chef; 19 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.
Tchakerian (Michel), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Gros (Pierre-Aimé-Jules), adjudant-chef; 19 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Bussi (Albert-Charles), adjudant-chef; 18 ans de services, 10 campagnes.
Gelineau (Louis-Philippe-Camille), adjudant; 17 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Breuil (André-Charles-Auguste), adjudant-chef; 14 ans de services, 6 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Roques (Maurice-Marc-Antoine), adjudant-chef; 17 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Arthuis (François-Simon), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Chaouch (Louis), adjudant; 13 ans de services, 7 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé.
Ruard (Jean-Marie), sergent-chef; 18 ans de services, 10 campagnes. A été blessé.
Lion (Georges-Emile-Gaston), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Humbert (Lucien-Eugène), adjudant; 15 ans de services, 13 campagnes.
Niccastro (Umberto), adjudant-chef; 17 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses.
Segot (Louis-Jean-Baptiste), adjudant; 17 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Arthaud (Marcel-Auguste-Eugène), adjudant; 17 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Laburthe (André-Joseph), adjudant; 17 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Grau (Emile), adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Perroni (Joseph), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Morel (Louis-Gabriel-Constant), adjudant-chef; 13 ans de services, 9 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Tavernier (Marcel), adjudant; 17 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Calvani (Antoine), sergent-chef; 20 ans de services, 4 campagnes, 3 ans de majorations diverses.
Mazurier (Raymond), adjudant-chef; 17 ans de services, 10 campagnes.
Fogel (Léon), adjudant-chef; 22 ans de services, 3 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Flahaut (Henri), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Cabane (Roger-Ernest-Alexandre), adjudant; 18 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Clanchet (Julien-Maxime), adjudant; 20 ans de services, 6 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Chaume (Marcel), adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Perez (Pierre), adjudant; 18 ans de services, 10 campagnes.
Trembeliand (Fernand-Maurice), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Leonard (Henri), adjudant-chef; 20 ans de services, 5 campagnes 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Jaffry (Alexandre-Mathieu), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Bellos (Roger), adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Le Cozic (Auguste-Joseph-Marie), sergent-chef; 10 ans de services, 9 campagnes.
Fraiy (Robert-Antoine), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Robert (Léopold-Jean), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes.
Appercé (Jean-Marcel), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Ragues (André-Paul-Edouard), adjudant; 11 ans de services, 6 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Capin (Pierre-Nicolas), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Mallet (Jean-Etienne), adjudant-chef; 18 ans de services, 10 campagnes.
Eidel (Roger-Etienne), sergent-chef; 18 ans de services, 9 campagnes.
Six (Emile-Raymond), sergent-chef; 17 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Brisse (Henri-Auguslin-Emile), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé.
Rochet (Emile-Maxime), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Blanc (Henri-Eugène), adjudant; 19 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Garçonnet (Pol-Lucien), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes
Daublic (Roland-Raymond), sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Berlin (François-Joseph), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
Jacolin (Maurice-Louis), adjudant-chef; 18 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Heilzmann (Armand-François-Henri), adjudant; 22 ans de services, 5 campagnes.
Hubert (Raymond-François), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Vera (André), sergent-chef; 17 ans de services, 10 campagnes.
Landier (Paul-Maurice), adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Gorsse (Henri-René), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Seris (Alfred), adjudant; 19 ans de services, 8 campagnes.
Bouchéron (Maurice-Guy), sergent-chef; 17 ans de services, 10 campagnes.
Bigeon (Guy), adjudant; 20 ans de services, 4 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Lopez (Joseph), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Fenouil (Roger-Marius), adjudant-chef; 19 ans de services, 8 campagnes.
Masque'a (Alphonse-Vincent), adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Miquel-Maillé (Henri-Jean-Maurice), adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses.
Lartizien (André-Eugène-Marcel), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Bossez (Jean-Charles), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Haumon (Albert), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Nouis (Aristide-Pierre-Eugène), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Dorey (Joseph-Jules), adjudant-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Baechler (Roland), adjudant-chef; 21 ans de services, 6 campagnes.
Mauger (Jean-Paul), adjudant-chef; 17 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Muraz (Louis-Jean), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Lafferrere (Jean-Georges), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Delacherie (Guy-William), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Labelle (Gilbert-Albert), adjudant-chef; 17 ans de services, 10 campagnes.
Vermandé (Jean-Paul), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Dagry (René-Marcel), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Monchauzou (André-Edmond-Firmin), adjudant; 11 ans de services, 10 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Decottignies (Marcel), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Genève (Edgar), adjudant; 11 ans de services, 9 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé.
Oiléon (Marius), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Metay (Serge-Emile-Louis-Joseph), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Simon (René), adjudant-chef; 18 ans de services, 8 campagnes.
André (Pierre-Maurice), adjudant-chef; 20 ans de services, 5 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Landriot (Roger-Pierre), adjudant-chef; 19 ans de services, 8 campagnes.
Courlin (Léon-Gabriel-Laurent), adjudant-chef; 17 ans de services, 10 campagnes.
Lapeyre (Charles-Louis-Jean), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Hemar (Gérard-Marie), adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Evanno (Pierre-Marie), adjudant; 13 ans de services, 12 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
André (Maurice), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Mottuel (Roger-Maurice-Charles), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes
Rovira-Martin (Atanasio), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Mercuri (Mercure-Antoine), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Roux (Benjamin-Joseph), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Ulmer (René-Blaise), adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Goaxec (Albert-Louis), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes, A été cité.
Lacave (Alfred-Georges), adjudant; 17 ans de services, 10 campagnes.
Bainaud (Roger-Jean-Jacques), adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes.
Gorlier (Joseph-Rigobert-Emile), adjudant; 11 ans de services, 13 campagnes.
Bancillon (André), adjudant-chef; 17 ans de services, 9 campagnes.
Bouillon (Yvon), adjudant-chef; 21 ans de services, 5 campagnes.
Martinez (Paul), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Morin (Maurice), adjudant-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Hilaire (Henri-Victor), adjudant; 20 ans de services, 6 campagnes.
Carpentier (Jean), adjudant; 18 ans de services, 8 campagnes.
Boyard (Raoul-Paul-Fernand-Florent), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Ravoux (François-Louis), adjudant-chef; 17 ans de services, 9 campagnes.
Boyer (Charles), adjudant-chef; 22 ans de services, 5 campagnes.
Clause (Albert-René-Gaston), adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Demant (Charles-Gilbert), adjudant; 21 ans de services, 6 campagnes.
Dimond (Georges-François-Marcel), adjudant; 18 ans de services, 8 campagnes.

Marigot (Daniel-Michel), adjudant-chef; 20 ans de services, 6 campagnes.
Portetat (Eugène-Laurent), adjudant-chef; 14 ans de services, 12 campagnes.
Dousseaud (Jean-Baptiste), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Courtial (Casimir-Pierre), adjudant; 19 ans de services, 5 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Jeanjean (René-André), sergent-chef; 15 ans de services, 6 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Gerent (Armand-Henri), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Tournier (Georges-Edmond), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Basile-Dauber (Jean-Marie-Léon), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Couzinie (Henri-Pierre-Antoine), sergent-chef; 19 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Ehrmann (Marcel), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Portes (Henri-Paul-Marie), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Lambert (Roger-Jules), adjudant; 18 ans de services, 4 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Cornu (Marcel-André), sergent-chef; 18 ans de services, 8 campagnes.
Bard (Désiré-Joseph-Achille), adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes.
Goffic (Robert), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Bonnet (Maurice-Gaston), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
Caron (Alfred-Gabriel), adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes.
Plantat (Jean-Louis), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Gueneton (René-Joseph), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Calot (René-Michel-Jean), adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Malignon (Henri-René), adjudant; 21 ans de services, 4 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Dudicourt (Elie-Alphonse-Octave), adjudant; 20 ans de services, 4 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Rakotomalala (Pierre), adjudant; 20 ans de services, 6 campagnes.
Bigot (Edouard-Eugène), adjudant-chef; 20 ans de services, 4 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Sibillaud (André-Gabriel), adjudant; 18 ans de services, 8 campagnes.
Saint-Laurent (Jean-Louis), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
Clermonte (Georges-Fernand), sergent-chef; 18 ans de services, 7 campagnes.
Esposito (André), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Simon (Raymond), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Trigance (Adrien-Aurélien-Elie), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Le Mouël (Jean-Joseph), adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Taraore Youssouf, adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
Schenck (Armand-Edmond), sergent-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
Cloarec (Auguste-Alcide-François), adjudant-chef; 21 ans de services, 4 campagnes.
Barbotin (Gaston-Emile), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Louis (André), adjudant; 18 ans de services, 8 campagnes.
Veirun (Pierre-Emile), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Frauciel (Marius-Fernand), adjudant-chef; 19 ans de services, 7 campagnes.
Paret (Pierre), adjudant; 19 ans de services, 7 campagnes.
Hisse (André-Gustave), adjudant-chef; 20 ans de services, 5 campagnes.
Carlon (René-Eugène-Léon), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Chauvin (André-Eugène), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Prunier (Henri-Ernest), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Grassi (Jean-Philippe-Ange), adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes.
Gambier (René-Jean-Henri), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Héras (Fernand-Raphaël-Jean), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Remeau (France-Marcel-Joseph), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Bort (Eugénio), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes.
Berny (Jacques), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes.
Lejeune (Roger-Louis), adjudant; 16 ans de services, 5 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Goudin (Albert-Gaston), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.

IV. — Corps des sous-officiers infirmiers.

Dubois (André-Marcel), adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Cherchi (Albert), adjudant-chef, 17 ans de services, 10 campagnes.
David (Marie-Séverin-Hubert), sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Ismedon (André), adjudant-chef; 21 ans de services, 4 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Barbieri (Robert-Louis-Gaston), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Gambarelli (Léon-Albert), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Laborde (Guy-Pierre), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

V. — Corps des sous-officiers de la musique de l'air.

Paillard (Henri), sergent-chef; 21 ans de services, 5 campagnes.
Dolle (Clovis-Alex), adjudant; 24 ans de services, 4 campagnes.
Toscano (René-Jules), adjudant; 19 ans de services, 5 campagnes.

VI. — Militaires servant sous le régime des décrets du 5 mai 1941.

SOUS-OFFICIERS

Marocains.

El Kbir El Arbi, sergent-chef, mle B. 2361/39; 16 ans de services, 13 campagnes.
Abdelkader ben Abesselam, sergent, mle A 1235/39; 16 ans de services. 10 campagnes. A été blessé et cité.
El Arbi ben El Hachmi ben Mhammed, sergent, mle B 3181/39; 16 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications diverses.
El Hassane ben Mohammed, sergent, mle A 2947/39; 16 ans de services, 11 campagnes.
Abdesselam ben Ahmed, sergent-chef, mle A 2787/40; 16 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

HOMMES DE TROUPE

Marocains.

Bouazza ben Mohammed, caporal-chef, mle B 2780/39; 16 ans de services, 9 campagnes.
Ahmed ben Mohamed, caporal-chef, mle A 2664/40; 16 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Thami ben Khammar, caporal, mle A 2815/40; 16 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Bachir ben Azouz ben Abbou, soldat de 1re classe, mle A 3693/39; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

VII. — Militaires ressortissant des territoires d'outre-mer.

SOUS-OFFICIERS

Danh-Pau, adjudant, mle 111589/38; 17 ans de services, 14 campagnes.
Zininkie Koussoube, sergent-chef, mle 60690; 16 ans de services, 15 campagnes.
Nguyen Van Duc, sergent, mle 320414/39; 16 ans de services, 15 campagnes.
Nguyen Van Dinh, sergent, mle 130540/40; 16 ans de services, 15 campagnes.
Nguyen Dinh Thin, sergent, mle 304207/36; 19 ans de services, 12 campagnes.
Tenhoule, sergent, mle 11730; 15 ans de services, 15 campagnes.
Pako Yaro, sergent-chef, mle 60793; 16 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

HOMMES DE TROUPE

Demou, soldat de 1re classe, mle 802; 15 ans de services, 14 campagnes.
Bolle, soldat de 1re classe, mle 9861; 15 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
Ngo Van Diep, caporal-chef, mle 340519/41; 14 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité.
Datoum Coulibaly, soldat de 1re classe, mle 89543; 14 ans de services, 11 campagnes.

Décret du 22 juin 1956 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du Président de la République en date du 22 juin 1956, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), vu la loi n° 55-1061 du 6 août 1955, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire a été concédée à l'officier marinier dont le nom suit (armée active, décoration avec traitement):

Létang (Joannès-Antoine), maître fusilier, mle 5064-T-41; 14 ans 10 mois de services. Deux fois cité. Pour compter du 4 avril 1956, veille de son décès.

Décret n° 56-626 du 23 juin 1956 portant assimilation à des personnels militaires des fonctionnaires et agents civils du secrétariat d'Etat aux forces armées (air) et du secrétariat d'Etat aux forces armées (marine) pour l'attribution des allocations créées par la loi du 30 mars 1928.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et des forces armées, du secrétaire d'Etat aux forces armées (air), du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), du ministre des affaires économiques et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi du 30 mars 1928 relative au statut du personnel navigant de l'aéronautique, modifiée en dernier lieu par le décret n° 53-1372 du 30 décembre 1953, et notamment ses articles 2 *bis*, 2 *quinquies* et 4;

Vu le décret du 23 mai 1929 portant règlement d'administration publique sur l'organisation du fonds de prévoyance de l'aéronautique, institué par l'article 3 de la loi susvisée, et notamment son article 10;

Vu le décret du 14 novembre 1929 fixant les correspondances entre les emplois civils du ministère de l'air et les grades de l'armée, en vue de l'attribution éventuelle des allocations instituées par la loi susvisée, modifiée par les décrets des 19 août 1936 et 4 septembre 1937,

Décrète:

Art. 1er. — Pour l'attribution des allocations du fonds de prévoyance de l'aéronautique prévue par les articles 2 *bis* à 2 *octies* de la loi du 30 mars 1928, les fonctionnaires et agents civils du secrétariat d'Etat aux forces armées (air) et du secrétariat d'Etat aux forces armées (marine) sont assimilés à des personnels militaires suivant la correspondance fixée par le tableau ci-après:

ASSIMILATION militaire.	CATÉGORIE DE PERSONNELS CIVILS
Officiers	Techniciens chefs de travaux d'études et de fabrications des ateliers, établissements et services du ministère de la défense nationale régis par le décret n° 53-1221 du 8 décembre 1953. Ingénieurs sur contrat régis par le décret du 3 octobre 1949 modifié classés en « catégorie spéciale », « hors catégorie », « 1re catégorie A » et ingénieurs ou cadres rémunérés sur la base des salaires normaux et courants occupant des fonctions de même niveau et ayant des rémunérations équivalentes. Techniciens sur contrat régis par le décret du 3 octobre 1949 modifié classés en 1re catégorie B et techniciens rémunérés sur la base des salaires normaux et courants occupant des fonctions de même niveau et ayant des rémunérations équivalentes.
Non officiers..	Techniciens d'études et de fabrications des ateliers, établissements et services du ministère de la défense nationale régis par le décret n° 53-1221 du 8 décembre 1953. Ingénieurs sur contrat régis par le décret du 3 octobre 1949 modifié classés en 2e catégorie A. Techniciens sur contrat régis par le décret du 3 octobre 1949 modifié classés en 2e, 3e, 4e, 5e, 6e catégorie B et techniciens rémunérés sur la base des salaires normaux et courants occupant des fonctions de même niveau et ayant des rémunérations équivalentes. Ouvriers toutes catégories.

Art. 2. — Sont abrogées les dispositions du décret du 14 novembre 1929 précité en ce qui concerne les fonctionnaires et agents civils relevant du secrétariat d'Etat aux forces armées (air).

Art. 3. — Le ministre de la défense nationale et des forces armées, le secrétaire d'Etat aux forces armées (air), le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui prendra effet au 1er janvier 1955.

Fait à Paris, le 23 juin 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale et des forces armées.
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),
PAUL ANXIONNAZ.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),
HENRY LAFOREST.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Décret portant nomination dans les réserves de l'armée de l'air d'officiers de l'armée active admis à la retraite.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 juin 1956, page 5271, 1re colonne:

Au lieu de:

Avec le grade de capitaine.
(Rang du 1er juillet 1933.)

Revy (Maurice-Alexandre), né le 20 septembre 1909.

Lire:

Avec le grade de capitaine.
(Rang du 1er juillet 1953.)

Revy (Maurice-Alexandre), né le 20 septembre 1909.

Contrôle de l'administration de la marine.

La liste d'aptitude au grade de contrôleur de 3e classe de l'administration de la marine, établie à la suite du concours qui s'est ouvert le 11 mai 1956, comprend, dans l'ordre de mérite:

M. le commissaire de 1re classe Saint-Germain (L.-J.-E.).
M. le capitaine de corvette Nougarou (A.-M.).
M. le commissaire de 1re classe Gaillard (F.-J.-H.-E.).
M. le commissaire de 1re classe Fenech (M.-F.-J.).

Le nombre de places mises au concours ayant été arrêté à deux par décision du ministre de la défense nationale et des forces armées en date du 3 octobre 1955, MM. Saint-Germain et Nougarou ont été déclarés reçus (art. 5 du décret du 13 juin 1950).

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Affectation provisoire au ministère des affaires économiques et financières d'une partie d'un baraquement sis à Gacé (Orne).

Par arrêté du 24 mars 1956, il est affecté à titre provisoire au ministère des affaires économiques et financières (direction de la comptabilité publique), en vue de l'installation de la perception de Gacé, partie d'un baraquement à usage de bureaux et salle d'attente, édifié place du Château, à Gacé (Orne).

Ce baraquement, du type 534/10, est immatriculé sous le n° M/X/3870. Il comprend deux pièces d'une superficie de 20 mètres carrés.

Désignation d'un rapporteur adjoint devant la commission administrative prévue par l'article 18 du décret du 20 mai 1950.

Par arrêté du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat au budget en date du 15 juin 1956, M. Georges Klein, agent contractuel à la direction des domaines du Bas-Rhin, a été nommé rapporteur adjoint, chargé spécialement, sous l'autorité des rapporteurs titulaires, de l'instruction des demandes de remboursement de prélèvements exercés au préjudice d'associations dissoutes par le commissaire allemand aux associations alsaciennes.

Direction générale des impôts.

Par arrêté en date du 19 juin 1956, M. Chauvet (Félix-Augustin-Jean-Alexis), administrateur, chef de division à la direction générale des impôts, est placé en service détaché pour exercer son mandat de député à l'Assemblée nationale pour une période maximum de cinq ans, à compter du 3 janvier 1956.

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

Conseil général des ponts et chaussées.

Par arrêté en date du 15 juin 1956, M. Pelissonnier (Louis), président de la 3e section du conseil général des ponts et chaussées, a été, pour compter du 26 juin 1956, chargé de la présidence de la 1re section de ce conseil, en remplacement de M. Genet, admis à la retraite.

Par arrêté en date du 15 juin 1956, M. Cazes, inspecteur général des ponts et chaussées, a été nommé président de section au conseil général des ponts et chaussées et chargé de la 3e section de ce conseil, en remplacement de M. Pelissonnier, pour compter du 26 juin 1956.

Commission des comptes des transports de la Nation.

Par arrêté en date du 25 juin 1956, sont nommés membres de la commission des comptes des transports de la Nation:

M. Jungelson, ingénieur en chef des ponts et chaussées au commissariat général à la productivité.

M. Laure, ingénieur des ponts et chaussées au secrétariat d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme.

M. Maillet, chargé de mission à la direction du Trésor au ministère des affaires économiques et financières.

M. Roth, sous-préfet.

Officiers de port.

Par arrêté en date du 19 juin 1956, les lieutenants de port stagiaires dont les noms suivent, ayant accompli une année de services effectifs en qualité de stagiaires, ont été, pour compter des dates ci-après indiquées, titularisés dans leur grade:

M. Le Meur (Albert). Résidence: Alger. Date d'effet de la titularisation: 18 mars 1955.

M. Guillo (Emile). Résidence: Marseille. Date d'effet de la titularisation: 16 mars 1955.

Compte tenu de leur année de stage (application de l'article 17 [§ 2] du décret du 28 avril 1928 modifié) et des bonifications d'ancienneté pour services militaires prévues à l'article 7 de la loi du 17 avril 1924, l'article 23 de la loi du 9 décembre 1927 et l'article 7 de la loi du 31 mars 1928, ou services assimilés, les intéressés ont été reclassés de la manière suivante:

M. Le Meur (Albert). Lieutenant de port de 3e classe pour compter du 1er septembre 1945. Lieutenant de port de 2e classe pour compter du 1er septembre 1949. Lieutenant de port de 1re classe pour compter du 1er septembre 1953.

M. Guillo (Emile). Lieutenant de port de 3e classe pour compter du 16 septembre 1953.

Ponts et chaussées.

Par arrêté en date du 15 juin 1956, M. Joubert (Pierre), ingénieur en chef des ponts et chaussées (4e échelon), bénéficiaire d'une majoration d'ancienneté de 10 mois 2 jours, au titre de la loi n° 48-1251 du 6 août 1948 portant statut définitif des déportés et internés de la Résistance, modifiée par la loi n° 50-729 du 24 juin 1950, a été reclassé comme suit dans son grade:

Précédente ancienneté: 2e classe du 1er septembre 1945; 1re classe du 1er juillet 1949; hors classe du 1er juillet 1952; 4e échelon du 1er juillet 1954.

Nouvelle ancienneté: 2e classe du 28 octobre 1944; 1re classe du 28 août 1948; hors classe du 28 août 1951; 5e échelon du 28 août 1955.

Par arrêté du 18 juin 1956, M. Baquerre (Armand), ingénieur en chef des ponts et chaussées, 4e échelon (cadre latéral), à Orléans, a été chargé, à compter du 14 juillet 1956, à la résidence d'Auch, des services ci-après désignés, en remplacement de M. Dautezac, admis à la retraite:

1. Service ordinaire des ponts et chaussées du département du Gers.
2. Service hydrométrique et d'annonce des crues des bassins de la Save, du Gers et de la Baise.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 juin 1956: page 5305, 2e colonne, 27e ligne, arrêté relatif à M. Charrueau, inspecteur général des ponts et chaussées, au lieu de: « a été, pour compter du 7 mars 1956, nommé membre », lire: « a été, pour compter du 7 mars 1954, nommé membre ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 juin 1956: page 5207, 2e colonne, 27e ligne, arrêté relatif à M. Angeli, ingénieur des travaux publics de l'Etat, au lieu de: « Par arrêté en date du 2 mai 1956, M. Angeli », lire: « Par arrêté en date du 22 mai 1956, M. Angeli ».

INDUSTRIE ET COMMERCE

Décret du 23 juin 1956 tendant à autoriser le Bureau de recherches de pétrole à prendre une participation dans le capital de la Société des pétroles d'Aumale.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières, du secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce, du secrétaire d'Etat au budget et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu l'ordonnance n° 45-2324 du 12 octobre 1945, modifiée par le décret n° 54-1011 du 23 octobre 1954, instituant un Bureau de recherches de pétrole;

Vu le décret n° 45-2379 du 30 octobre 1945, modifié par le décret n° 54-32 du 6 janvier 1954, portant règlement d'administration publique pour l'organisation administrative et financière du Bureau de recherches de pétrole;

Vu le décret n° 53-707 du 9 août 1953 relatif au contrôle de l'Etat sur les entreprises nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique et social;

Vu la délibération du comité spécial du Bureau de recherches de pétrole en date du 20 mars 1956,

Décrète:

Art. 1er. — Le Bureau de recherches de pétrole est autorisé à souscrire, à concurrence de 50 p. 100, au capital et aux augmentations de capital ultérieures de la Société des pétroles d'Aumale.

Art. 2. — Le ministre des affaires économiques et financières, le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 juin 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,
MAURICE LEMAIRE.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
JEAN MASSON.

Autorisation à la chambre de commerce de Saint-Nazaire d'accorder sa garantie à un emprunt du Comité ouvrier du logement.

Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu la loi du 9 avril 1898 sur les chambres de commerce;

Vu l'article 7 de la loi n° 53-611 du 11 juillet 1953;

Vu le décret du 9 août 1953 relatif à la participation des employeurs à l'effort de construction;

Vu le décret du 18 septembre 1953 relatif à l'intervention des chambres de commerce en matière de logement;

Vu la délibération de la chambre de commerce de Saint-Nazaire en date du 22 février 1956,

Arrêtent:

Art. 1er. — La chambre de commerce de Saint-Nazaire est autorisée à accorder sa garantie à un emprunt de 15 millions de francs, à contracter par le Comité ouvrier du logement.

Cette autorisation est donnée sous réserve d'une convention à intervenir entre le Comité ouvrier du logement et l'assemblée consulaire et destinée à sauvegarder la responsabilité financière de cette compagnie.

Les dispositions de cette convention, qui fixeront les obligations du Comité ouvrier du logement en contre-partie de la garantie dont il bénéficiera, devront être approuvées par le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 juin 1956.

Pour le ministre des affaires économiques et financières et par délégation:
Le directeur du Trésor,
PIERRE-PAUL SCHWEITZER.

Pour le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PAUL GROS.

Autorisation à la chambre de commerce d'Angoulême d'accorder sa garantie à un emprunt de la Société de crédit immobilier de la Charente.

Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu la loi du 9 avril 1898 sur les chambres de commerce;

Vu l'article 7 de la loi n° 53-611 du 11 juillet 1953;

Vu le décret du 9 août 1953 relatif à la participation des employeurs à l'effort de construction;

Vu le décret du 18 septembre 1953 relatif à l'intervention des chambres de commerce en matière de logement;

Vu la délibération de la chambre de commerce d'Angoulême du 16 mars 1956;

Vu l'avis du préfet de la Charente,

Arrêtent:

Art. 1er. — La chambre de commerce d'Angoulême est autorisée à accorder sa garantie à un emprunt de 50 millions de francs à contracter par la Société de crédit immobilier de la Charente.

Cette autorisation est donnée sous réserve d'un accord à intervenir entre la Société de crédit immobilier de la Charente et l'assemblée consulaire en vue d'assurer à cette dernière un contrôle sur la gestion financière de la société ci-dessus désignée.

Les modalités suivant lesquelles s'exercera le contrôle devront être approuvées par le ministre chargé du commerce.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 juin 1956.

Pour le ministre des affaires économiques et financières et par délégation:
Le directeur du Trésor,
Pour le directeur du Trésor:
Le chef de service,
SERGENT.

Pour le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PAUL GROS.

Complément à la liste des sociétés coopératives d'artisans et d'artistes admises au bénéfice des travaux réservés pour la période de juin 1956 à juin 1957, en application de la loi du 17 janvier 1935.

Par arrêté du 22 juin 1956, la liste figurant à l'arrêté du 7 juin 1956 est complétée ainsi qu'il suit:

NORD

Coopérative textile du Nord, 3, place Faidherbe, Roubaix.

La validité de l'inscription de la société susvisée, sous réserve de la radiation qui pourrait être décidée, prendra fin le 30 juin 1957.

AGRICULTURE

Centre technique du bois.

Par arrêté du 19 juin 1956, sont nommés administrateurs du centre technique du bois à compter du 17 mai 1956:

1° *Comme représentants des chefs d'entreprises.*

MM. Decesse, Pastural, Michaut (Jean), Dupin, Charlin, Robin, Collin (F.), de Muizon.

2° *Comme représentants du personnel technique.*

MM. Chauvière, Garbay, Pottier, Gourdou.

3° *Comme représentants de l'enseignement technique supérieur et personnalités particulièrement compétentes.*

MM. Oudin, Blais, Marcon, Rosenmark, Guyot, Dubois, Rousseau (Maurice), Paris.

Eaux et forêts.

Par arrêté en date du 31 mai 1956, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1er juin 1956, avec jouissance de sa pension différée jusqu'à l'âge de soixante ans: M. Galloy (Pierre), ingénieur des eaux et forêts à Dax (Landes).

RECONSTRUCTION ET LOGEMENT

Revision d'un projet de reconstruction et d'aménagement.

Par arrêté en date du 25 mai 1956, pris en application de l'article 70 du code de l'urbanisme et de l'habitation, la revision du projet de reconstruction et d'aménagement de la commune de Saint-Cyr-l'Ecole (Seine-et-Oise) est ordonnée.

Homologation de coefficients d'adaptation départementaux du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis.

Par arrêté en date du 14 juin 1956, le coefficient d'adaptation départemental applicable aux prix du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis dans le Haut-Rhin est assorti d'un coefficient géographique de 1,04 pour les communes suivantes: Mulhouse, Brunstatt, Didenheim, Habsheim, Illzach, Kingersheim, Lutterbach, Morschwiller-le-Bas, Pfastatt, Reiningen, Richwiller, Riedisheim, Rixheim, Sausheim, Wittenheim, Saint-Louis, Hunningue.

Tableau d'avancement, de l'année 1955, pour la 1re classe du grade d'agent de la reconstruction (administration centrale et services extérieurs).

Sont inscrits, par ordre de mérite, au tableau d'avancement pour la 1re classe du grade d'agent de la reconstruction du secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement (administration centrale et services extérieurs) les agents de la reconstruction de 2e classe dont les noms suivent:

1 Mme Linard (Lucie).
2 MM. Fusié (Georges).
3 de Phily (Jacques).
4 Brandon (Robert).
4 Kriegel (Joseph).
4 Landry (Jean-Marie).
4 Bergerot (Jean).
8 Bodenez (René).
9 Pothé (Roger).
10 Bédu (Bertin).
11 Martin (Louis).
12 Clerc (Bernard).
12 Defrocourt (André).
14 Feig (Lucien).
15 Vaillier (Gabriel).
16 Ranzet (René).
17 Mlles Le Hégarat (Marie-Louise).
18 Lelong (Simone).
19 MM. Jacquet (Marc).
20 Labalette (Robert).
21 Legrand (Charles).
22 Quehen (Numa).
23 Rouchet (Emile).
24 Mlle Vivenot (Nicole).
25 MM. Mudry (Jean).
26 Bouchaudon (Maurice).
27 Boyer (Georges).
28 Guédon (André).
29 Petit (Raymond).
30 Beghien (Claude).
31 Buquet (Bernard).
32 Courtel (Bernard).
33 Doguet (Gérard).
34 Ruault (Charles).
35 Stadelwieser (Emile).
36 Lachant (Bernard).
37 Robert (Armand).
38 Dudouit (Georges).
39 Enu (Charles).
40 Dufour (Guy).
41 Portmann (Marcel).
42 Legangneux (Roger).
43 Helle (Gaston).
44 Petit (Pierre).
45 Bessot (Marcel).

POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Affectation définitive au secrétariat d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones d'une parcelle de terrain domanial située à Cayenne (Guyane).

Par arrêté du 22 juin 1956, est affectée à titre définitif au secrétariat d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones (direction des bâtiments et des transports), en vue de la construction d'un groupe de logements destinés au personnel des postes, télégraphes et téléphones, une parcelle de terrain d'une superficie approximative de 6.075 m² dépendant de la propriété domaniale dite « terrain Rebard », située à Cayenne (Guyane), route de Montabo, telle que cette parcelle est figurée sur le plan annexé au présent arrêté.

L'affectation donnera lieu au versement par le budget annexe des postes, télégraphes et téléphones au budget général d'une indemnité de 972.000 F.

Services extérieurs.

Par arrêté du 23 juin 1956, M. Dreyfus (Robert), ingénieur en chef des télécommunications (postes, télégraphes et téléphones), est maintenu en position de détachement pour une période maximum de cinq ans, à compter du 16 février 1956, en vue d'assurer ses fonctions au bureau central d'études pour les équipements d'outre-mer.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Décret du 23 juin 1956 portant nomination d'un professeur (enseignement supérieur).

Par décret en date du 23 juin 1956, le décret du 20 avril 1956 est modifié ainsi qu'il suit:

« M. Amandry, maître de conférences à la faculté des lettres de l'université de Strasbourg, est nommé professeur dans la chaire d'archéologie classique de cette même faculté (dernier titulaire: M. Demargne, nommé à Paris) à compter du 1er novembre 1955 et titularisé dans le grade correspondant. »

Décret du 23 juin 1956 nommant un professeur chargé de cours à titre permanent (enseignement supérieur).

Par décret en date du 23 juin 1956, M. Hanot, professeur à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie d'Amiens, est nommé, à compter du 15 février 1955, professeur chargé de cours à titre permanent (chaire de zoologie et botanique) à l'école nationale de médecine et de pharmacie d'Amiens.

Nombre maximum de places mises au concours d'entrée dans les écoles nationales supérieures d'ingénieurs pour l'année scolaire 1956-1957.

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

Vu le décret du 16 janvier 1947 relatif aux écoles nationales supérieures d'ingénieurs;

Après avis de la commission permanente des écoles nationales supérieures d'ingénieurs;

Arrête:

Art. 1er. — Le nombre maximum des places mises au concours d'entrée dans les écoles nationales supérieures d'ingénieurs pour l'année scolaire 1956-1957 est fixé comme suit:

Ecole nationale supérieure de chimie de Bordeaux	25
Ecole nationale supérieure d'électrochimie et d'électrométallurgie de Grenoble	30
Ecole nationale supérieure d'électrotechnique, d'hydraulique et de radioélectricité de Grenoble	130
Ecole nationale supérieure de chimie de Lille	24
Ecole nationale supérieure agronomique de Nancy	15
Ecole nationale supérieure d'électricité et de mécanique de Nancy	44
Ecole nationale supérieure de géologie appliquée et de prospection minière de Nancy	33
Ecole nationale supérieure des industries chimiques de Nancy	37
Ecole nationale supérieure de la métallurgie et des mines de Nancy	40
Ecole nationale supérieure de mécanique de Nantes	40
Ecole nationale supérieure de chimie de Paris	56
Ecole nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers	35
Ecole nationale supérieure agronomique de Toulouse	20
Ecole nationale supérieure d'électrotechnique et d'hydraulique de Toulouse	85
Ecole nationale supérieure de chimie de Toulouse	28
Ecole nationale supérieure de chimie de Strasbourg	30

Art. 2. — Le directeur général de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 juin 1956.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
LOUIS CROS.

Budget du Conservatoire national des arts et métiers pour l'exercice 1954.

Par arrêté du 12 juin 1956, les prévisions de recettes ainsi que les crédits ouverts aux budgets primitif et additionnel du Conservatoire national des arts et métiers pour l'exercice 1954 sont majorés de 6.298.000 F.

Transfert d'un centre d'apprentissage.

Par arrêté en date du 18 juin 1956, le centre d'apprentissage F. 1530, anciennement situé place Raphel, Saint-Henri, à Marseille, est transféré, 522, chemin du Littoral-Saint-André, à Marseille (16e), où il fonctionnera sous le même indicatif.

Echelonnement indiciaire applicable au personnel des centres publics d'orientation professionnelle.

Le ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,

Vu le décret n° 51-851 du 30 août 1951 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites;

Vu le décret n° 56-356 du 6 avril 1956 portant règlement d'administration publique relatif au statut des fonctionnaires des services de l'orientation professionnelle,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'échelonnement indiciaire applicable aux grades de directeur et conseiller des centres publics d'orientation professionnelle est fixé comme suit à compter de la date d'application du décret n° 56-356 du 6 avril 1956 susvisé:

GRADES ET CLASSES	ÉCHELONS	INDICES	
		Nets.	Bruts.
Directeur:			
Classe exceptionnelle.	Echelon unique..	475	625
Classe normale.....	8e échelon.....	450	585
	7e échelon.....	425	550
	6e échelon.....	400	515
	5e échelon.....	370	470
	4e échelon.....	340	430
	3e échelon.....	310	385
	2e échelon.....	280	340
	1er échelon.....	250	300
Conseiller	9e échelon.....	450	585
	8e échelon.....	425	550
	7e échelon.....	400	515
	6e échelon.....	370	470
	5e échelon.....	340	430
	4e échelon.....	310	385
	3e échelon.....	280	340
	2e échelon.....	250	300
	1er échelon.....	225	265

Art. 2. — Le ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 juin 1956.

Pour le ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, et par délégation:
Le directeur du cabinet,
LOUIS CROS.

Pour le secrétaire d'Etat au budget et par délégation:
Le directeur du budget,
ROGER GOETZE.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
PIERRE CHATENET.

Enseignement supérieur.

Par arrêtés en date du 19 juin 1956:

M. Brejon de Lavergne, professeur à la faculté de droit de l'université de Rennes, membre du conseil de l'université, est nommé assesseur du doyen de cette même faculté, pour la durée de son mandat audit conseil.

Les professeurs des facultés mixtes de médecine et de pharmacie ci-dessous désignés de l'université de Rennes, membres du conseil de l'université, sont nommés, pendant la durée de leur mandat audit conseil, assesseurs des doyens de ces facultés:

Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Nantes: M. Lossouarn.

Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Rennes: M. Cormier.

M. Hupe (Pierre), chef de travaux stagiaire à la faculté des sciences de l'université de Paris, est nommé, à compter du 1er octobre 1955, chef de travaux de géologie à ladite faculté et titularisé dans le grade correspondant.

Le titre de doyen honoraire de la faculté de pharmacie de l'université de Strasbourg est conféré à M. Volmar, ancien doyen de ladite faculté.

Le titre de chef de travaux honoraire de la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'université d'Alger est conféré à M. Gruny, ancien assistant à ladite faculté.

Liste des élèves de l'école spéciale des travaux publics du bâtiment et de l'industrie ayant obtenu le diplôme d'ingénieur, le diplôme de conducteur ou le certificat de fin d'études.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 mai 1956:

Page 4249:

Promotion 1951-1955.

Diplôme d'ingénieur des travaux du bâtiment.

1re colonne, 3e nom, lire: « Luong Kien Thanh », au lieu de: « Luong Kien Tranh ».

Page 4250:

Promotion 1945-1946.

Diplôme d'ingénieur des travaux du bâtiment.

Lire: « M. Laffaille (Martial) », au lieu de « Lafaille (Martial) ».

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Rémunérations des personnels de l'office de la recherche scientifique et technique outre-mer.

Le ministre de la France d'outre-mer, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,

Vu la loi n° 550 du 11 octobre 1943 portant création de l'office de la recherche scientifique et technique outre-mer, ensemble le décret n° 53-1127 du 17 novembre 1953 portant réorganisation de la recherche scientifique et technique outre-mer;

Vu le décret n° 55-1172 du 3 septembre 1955 organisant le régime administratif et financier de l'office de la recherche scientifique et technique outre-mer, particulièrement ses articles 8 et 10;

Vu le décret n° 45-1367 du 20 juin 1945 relatif au statut des personnels de l'office de la recherche scientifique et technique outre-mer, ensemble le décret n° 56-101 du 24 janvier 1956 qui l'a modifié,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'arrêté du 19 mai 1952 est abrogé en ce qui concerne l'office de la recherche scientifique et technique outre-mer.

Art. 2. — Les rémunérations du directeur et du secrétaire général de l'office de la recherche scientifique et technique outre-mer sont fixées par référence aux indices hiérarchiques nets suivants:

Directeur:		Secrétaire général:	
3e échelon	800	Echelon unique.....	700
2e échelon	780		
1er échelon	750		

Art. 3. — Les rémunérations du personnel de gestion de la recherche des services centraux de l'office de la recherche scientifique et technique outre-mer sont fixées par référence aux indices hiérarchiques nets suivants:

Chef de service:		3e catégorie:	
3e échelon	600	7e échelon	305
2e échelon	575	6e échelon	285
1er échelon	550	5e échelon	265
1re catégorie:		4e échelon	245
4e échelon	500	3e échelon	225
3e échelon	471	2e échelon	205
2e échelon	447	1er échelon	185
1er échelon	420	1e catégorie:	
2e catégorie:		9e échelon	230
3e échelon	410	8e échelon	218
2e échelon	370	7e échelon	210
1er échelon	330	6e échelon	202
		5e échelon	196
		4e échelon	185
		3e échelon	172
		2e échelon	155
		1er échelon	130

Art. 4. — Le directeur de l'office de la recherche scientifique et technique outre-mer est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et aura effet du 1er janvier 1955.

Fait à Paris, le 23 juin 1956.

Le ministre de la France d'outre-mer.
GASTON DEFFERRE.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
PIERRE CHATENET.

Administrateurs.

Par arrêté du 23 juin 1956, M. Gares (Victor), administrateur, 3e échelon, de la France d'outre-mer, est placé, pour une période d'un an au maximum, dans la position de service détaché auprès du ministère des affaires étrangères, en qualité de secrétaire des affaires étrangères de 1re classe, 2e échelon, à compter du 1er janvier 1956.

Enseignement.

Par arrêté en date du 11 juin 1956, M. Suchet (Jean), maître de conférences de botanique à la faculté des sciences de Bordeaux, est mis en position de mission auprès du haut commissaire de la République en Afrique équatoriale française, du haut commissaire de la République au Cameroun et du commissaire de la République au Togo, en vue d'assurer la présidence des jurys d'examens du baccalauréat pour la première session de juin 1956.
La durée maximum de cette mission est fixée à six semaines.

Travaux publics.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 18 juin 1956, M. Iriarte (Daniel), ingénieur adjoint stagiaire de 4e classe de la France d'outre-mer, qui n'a pas satisfait aux épreuves du stage prévu par l'article 17 du décret du 15 juillet 1911 réglant l'organisation générale et le statut du personnel des travaux publics, des mines et des techniques industrielles de la France d'outre-mer, a été licencié de son emploi pour compter du lendemain de la date d'expiration du congé administratif auquel il peut prétendre.

Par arrêté du 23 juin 1956, M. Pommier (Guy), ingénieur adjoint de 2e classe des travaux publics de la France d'outre-mer, est placé dans la position de détachement auprès du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme, en vue d'occuper un emploi de son grade, pour une durée maximum de cinq ans, à compter du 1er janvier 1956.

Postes et télécommunications.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 18 juin 1956, M. Allouche (Louis), inspecteur principal de 1re classe du cadre général des postes et télécommunications de la France d'outre-mer, a été réintégré dans son emploi et affecté à l'Afrique occidentale française, à compter du 25 mai 1956.

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

Caisses de retraites et institutions de prévoyance.

Par arrêté du 16 juin 1956, ont été approuvées des modifications aux statuts et au règlement intérieur de l'Institution générale de retraite pour salariés (I. G. R. S.), 87, rue de Richelieu, Paris (2e), autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du règlement d'administration publique du 8 juin 1946 modifié.

Commissions régionales de conciliation.

QUATRIÈME CIRCONSCRIPTION

Par arrêté du 15 juin 1956, sont nommées pour deux ans membres de la commission régionale de conciliation compétente pour la quatrième circonscription d'inspection divisionnaire du travail et de la main-d'œuvre, dont le siège est à Nancy, et qui comprend les départements de Meurthe-et-Moselle, des Vosges, de la Haute-Marne, de l'Aube, de la Marne, des Ardennes et de la Meuse, les personnes désignées ci-dessous:

1° L'inspecteur divisionnaire du travail et de la main-d'œuvre de la quatrième circonscription ou son représentant, président.

2° *Membres des tribunaux administratifs.*

Membre titulaire.

M. Perret (Alphonse), conseiller au tribunal administratif de Nancy.

Membres suppléants.

MM. Barthelemy (Pol) et Thirion (Maurice), conseillers au tribunal administratif de Nancy.

3° *Représentants des employeurs.*

Membres titulaires.

MM. Leger, Veil (André), Laidebeur, Barraud.

L'un des quatre membres titulaires ci-dessus désignés ne siège pas lorsque le conflit examiné ne concerne pas la catégorie des cadres.

Membres suppléants.

MM. L'Hotte, Grison, Depardieu, Boucher (Paul), Chatel (Joseph), Maugière (Jean), Arnould, Couillard.

4° *Représentants des travailleurs.*

Membres titulaires.

MM. Dupont (Marcel) (C.G.T.), Fosset (Lucien) (C.G.T.-F.O.), Colin (Pierre) (C.F.T.C.).

En outre, lorsque le conflit examiné concerne la catégorie des cadres, est adjoint à la commission en qualité de membre titulaire: M. Dufraine (C.G.C.).

Membres suppléants.

MM. Lemarquis (C.G.T.), Detraye (Désiré) (C.G.T.), Carroy (C.G.T.-F.O.), Mauroy (Gaston) (C.G.T.-F.O.), Gebelle (Henri) (C.F.T.C.), Lelache (Georges) (C.F.T.C.).

En outre, peuvent être appelés à siéger en qualité de membres suppléants, lorsque le conflit examiné concerne la catégorie des cadres: MM. Florentin (C.G.C.), Fauquignon (C.G.C.).

NEUVIÈME CIRCONSCRIPTION

Par arrêté du 15 juin 1956, sont nommées pour deux ans membres de la commission régionale de conciliation compétente pour la 9e circonscription d'inspection divisionnaire du travail et de la main-d'œuvre dont le siège est à Toulouse, et qui comprend les départements de la Haute-Garonne, de l'Ariège, des Hautes-Pyrénées, du Gers, de Tarn-et-Garonne, du Lot et du Tarn, les personnes désignées ci-dessous:

1° L'inspecteur divisionnaire du travail et de la main-d'œuvre de la 9e circonscription ou son représentant, président.

2° *Membres des tribunaux administratifs.*

Membre titulaire.

M. Planacassagne (Camille), conseiller au tribunal administratif de Toulouse.

Membres suppléants.

MM. Gloumeau (Roger) et Ricard (Clément), conseillers au tribunal administratif de Toulouse.

3° *Représentants des employeurs.*

Membres titulaires.

MM. Delmas (André), Loustau (Jacques), Monnier (Robert), Koch (Roger).

L'un des quatre membres titulaires ci-dessus désignés ne siège pas lorsque le conflit examiné ne concerne pas la catégorie des cadres.

Membres suppléants.

MM. Fournier (Léon), Bernard (Michel), Brusson (André), Delfour (Jules), Monthieu (René), Etchepare (Jean), Lombard (Joseph), Peyre (Charles).

4° *Représentants des travailleurs.*

Membres titulaires.

MM. Bergeaud (Jean) (C. G. T.), Amon (Marc) (C. G. T.-F. O.), Saury (André) (C. F. T. C.).

En outre, lorsque le conflit examiné concerne la catégorie des cadres, est adjoint à la commission en qualité de membre titulaire: M. Rampin (C. G. C.).

Membres suppléants.

MM. Bonnand (Jean) (C. G. T.), Dugay (Jean) (C. G. T.), Martin (Pierre) (C. G. T.-F. O.), Soulier (Raymond) (C. G. T.-F. O.), Pelissier (Paul) (C. F. T. C.), Ciry (René) (C. F. T. C.).

En outre, peuvent être appelés à siéger en qualité de membres suppléants, lorsque le conflit examiné concerne la catégorie des cadres: MM. Prunet (C. G. C.), Littardi (C. G. C.).

Inspection du travail et de la main-d'œuvre.

Par arrêté du 12 juin 1956, M. Chaillour, inspecteur principal du travail et de la main-d'œuvre, a été nommé directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre et affecté à la résidence de la Roche-sur-Yon.

Par arrêté du 13 juin 1956, M. Caplain, inspecteur principal du travail et de la main-d'œuvre, a été nommé directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre et affecté à la résidence de Chaumont.

SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

Complément à la liste des laboratoires d'analyses médicales agréés au secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population.

Le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population,

Vu la loi du 18 mars 1946 portant statut des laboratoires d'analyses médicales, notamment l'article 1er;

Vu le décret du 18 mai 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 18 mars 1946;

Vu le décret-loi du 29 novembre 1939 et le décret du 19 mars 1940;

Vu le décret du 29 juillet 1939, modifié par le décret du 16 décembre 1939, et le décret du 18 mai 1946;

Vu l'avis du conseil supérieur d'hygiène publique de France,

Arrête:

Art. 1er. — Sont inscrits, avec les numéros ci-dessous, sur la liste des laboratoires d'analyses médicales agréés par le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population pour effectuer le diagnostic biologique de la grossesse et les examens sérologiques pour le diagnostic biologique de la syphilis:

1605 Le laboratoire de M. Charpenel (Maurice), pharmacien, 7, rue de Provence, Sisteron (Basses-Alpes), enregistré sous le n° 2874. Directeur suppléant: M. Charpenel (Emile), pharmacien.

1606 Le laboratoire de M. Lacroix (Michel), pharmacien, 1, quai des Passagers, Honfleur (Calvados), enregistré sous le n° 2081. Directeur suppléant: M. Genestay (Georges), pharmacien.

1607 Le laboratoire de M. Le Monnier (Joseph), pharmacien, 45, place du Centre, Guingamp (Côtes-du-Nord), enregistré sous le n° 688. Directeur suppléant: M. Huon (Yves-François), pharmacien.

1608 Le laboratoire de M. Faulon (Paul), pharmacien, dénommé Laboratoire de biologie médicale, 36, route de Toulouse, Bordeaux (Gironde), enregistré sous le n° 3085. Directeur suppléant: M. Mouton (André), pharmacien.

1609 Le laboratoire de Mme Mazel-Requis (Madeleine), pharmacien, 2, place David-d'Angers, Béziers (Hérault), enregistré sous le n° 3103. Directeur suppléant: M. Pelinard (Jean), pharmacien.

1610 Le laboratoire de M. Daudin-Clavaud (Pierre), docteur en médecine, 43, rue Thiers, Tourcoing (Nord), enregistré sous le n° 3039. Directeur suppléant: M. Lelong (Bernard), docteur en médecine.

1611 Le laboratoire de la caisse primaire de sécurité sociale de Pau, avenue de Lattre-de-Tassigny, Pau (Basses-Pyrénées), enregistré sous le n° 3104. Directeur: M. Couteaux (Hubert), docteur en médecine; directeur suppléant: M. Lacombe (Raymond), pharmacien.

1612 Le laboratoire de M. Dokhan (Raymond), pharmacien, dénommé Laboratoire d'analyses de l'Embranchement, 112, avenue du Général-de-Gaulle, la Garenne-Colombes (Seine), enregistré sous le n° 3107. Directeur suppléant: M. Smeyers (Calixte), pharmacien.

1613 Le laboratoire de M. Mestelan (André), pharmacien, 32, rue Marcel-Sembat, Velizy (Seine-et-Oise), enregistré sous le n° 1840. Directeur suppléant: Mlle Fleury (Lucienne), pharmacien.

Art. 2. — La liste des laboratoires d'analyses médicales agréés est modifiée ainsi qu'il suit:

680 Le laboratoire des hospices de Vichy (Allier), enregistré sous le n° 1295. Directeur: M. Tixier (Georges), pharmacien; directeur suppléant: Mme Repiton (Suzanne) (bénéficiaire dérogation, art. 5).

575 Le laboratoire départemental de biologie et d'hygiène Caen (Calvados), enregistré sous le n° 938. Directeur: M. Pitre (Jean), docteur vétérinaire; directeur adjoint: Mlle Rigal (Georgette), pharmacien; directeur suppléant: M. Genestay (Georges), pharmacien.

625 Le laboratoire de M. Carteret (René), pharmacien, 47, rue Saint-Thibault, Epernay (Marne), enregistré sous le n° 952. Directeur adjoint: Mlle Guillard (Geneviève), pharmacien; directeur suppléant: M. Buffet (Jean), pharmacien.

661 Le laboratoire du dispensaire Fournier, 36, quai de la Bataille, Nancy (Meurthe-et-Moselle), enregistré sous le n° 1266. Directeur: M. le professeur Beurey (Jean), docteur en médecine; directeur suppléant: M. Legris (Paul), docteur en médecine.

1232 Le laboratoire de l'hôpital des mines de Freyming, Freyming (Moselle), enregistré sous le n° 2082. Directeur: M. Laurens (Louis), docteur en médecine; directeur suppléant: M. Darreye (Jean Marie), pharmacien.

649 Le laboratoire de Mlle Chambaud (Janine), pharmacien, 9, place Peyramale, Lourdes (Hautes-Pyrénées), enregistré sous le n° 791. Directeur suppléant: M. Lemettre (Marcel), pharmacien.

618 Le laboratoire de M. Lemettre (Marcel), pharmacien, Argelès-Gazost (Hautes-Pyrénées), enregistré sous le n° 457. Directeur suppléant: Mlle Chambaud (Janine), pharmacien.

1204 Le laboratoire de M. Dunand (Pierre), pharmacien, 23, rue des Prés, Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), enregistré sous le n° 2386. Directeur suppléant: M. Gouttebarge (Léon), pharmacien.

330 Le laboratoire de Mlle Lanoé (Madeleine), pharmacien, 107, route de la Reine, Boulogne-Billancourt (Seine), enregistré sous le n° 787. Directeur suppléant: M. Colas (Robert), pharmacien.

682 Le laboratoire de M. Jouatte, 51, rue Félix-Faure, Colombes (Seine), enregistré sous le n° 1111. Directeur technique: M. Lhosmot (Albert), pharmacien; directeur suppléant: M. Jouatte (Daniel), pharmacien.

1408 Le laboratoire de M. Sarrazin (Pierre), pharmacien, 276, rue Lecourbe et 50, rue Duranton, Paris (15e), enregistré sous le n° 2762. Directeur suppléant: M. Debris (Pierre), pharmacien.

35 Le laboratoire de M. Brugerolle (Louis), pharmacien, dénommé « laboratoire central d'analyses », 4, rue Gambetta, Sens (Yonne), enregistré sous le n° 928. Directeur suppléant: Mlle Houire (Aline), pharmacien.

Sont rapportées les décisions ministérielles antérieures concernant les laboratoires d'analyses médicales visés au présent article.

Art. 3. — Le laboratoire de M. Labaye (Pierre), pharmacien, 98, rue Saint-Hilaire, Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir), enregistré sous le n° 524 et agréé sous le n° 518, est radié de la liste des laboratoires d'analyses médicales agréés par le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population.

Art. 4. — Le directeur de l'hygiène publique et des hôpitaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 juin 1956.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MATTEO CONNET.

Commission centrale d'aide sociale.

Par arrêté du 22 juin 1956, M. Pierre Grandjean, auditeur à la cour des comptes, est nommé rapporteur près la commission centrale d'aide sociale, à compter du 1er juin 1956.

Services antituberculeux.

Par arrêté en date du 19 juin 1956, M. le docteur Ernewein, médecin directeur du sanatorium de la Guiche (Saône-et-Loire), est placé, sur sa demande, en position de disponibilité pour convenances personnelles, pour une durée d'un an à compter du 1er juillet 1956.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Administration centrale.

Par arrêté en date du 11 juin 1956, M. Endress (Georges), secrétaire d'administration principal, 1er échelon (indice 320), est élevé au 2e échelon de son grade (indice 335), à compter du 9 août 1954, par utilisation d'un reliquat de majoration d'ancienneté de 1 an 4 mois 22 jours (majorations épuisées).

Office national des anciens combattants et victimes de guerre.

Par arrêté en date du 11 juin 1956, M. Forcinal (André), secrétaire d'administration de 1re classe, 1er échelon (indice 265), est élevé au 2e échelon de son grade (indice 285), à compter du 26 août 1954, par utilisation d'un reliquat de majoration d'ancienneté de 1 an 1 mois 5 jours (majorations épuisées).

NOMINATIONS A DES EMPLOIS RESERVES

Ministère des affaires économiques et financières.

Par arrêté en date du 13 juin 1956, M. Renoult (Jean-Claude-Henri) a été nommé employé de bureau stagiaire à la caisse des dépôts et consignations, en exécution de la loi du 26 octobre 1946 et du décret du 10 juillet 1947 sur les emplois réservés.

Ministère des anciens combattants et victimes de guerre.

Par arrêté du 13 juin 1956, ont été nommés commis stagiaires dans les directions interdépartementales des anciens combattants et victimes de guerre, à compter du 1er juin 1956:

Mmes Banal (Madeleine), à Montpellier.
Brier (Christiane), au Mans.
Croix (Lucienne), à Rouen.
Peyre (Eugénie), à Montpellier.
Pierrel (Colette), à Nancy.
MM. Batrio (Marie-Gabin), à Bordeaux.
Cruveillier (Marcel), à Rennes.
Marsal (Léopold), à Dijon.
Pomiers (Pierre), à Montpellier.

Et Mme Bayde (Vincente), à Marseille, à compter de la date à laquelle elle prendra ses fonctions.

Les intéressés étaient inscrits sur les listes des candidats classés en vue d'une nomination aux emplois réservés publiées les 2 février 1956 et 17 mai 1956 au *Journal officiel* de la République française.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Ordre du jour du mardi 3 juillet 1956.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote de la proposition de résolution de M. Raymond Lauré et plusieurs de ses collègues (n° 1964) tendant à inviter le Gouvernement à accorder des sursis de payement aux agriculteurs et artisans ruraux emprunteurs au crédit agricole, touchés par un ordre de rappel des autorités militaires. (N° 2000. — M. Charpentier, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. — Vote de la proposition de résolution (n° 733) de M. Robert Besson et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à mettre à la disposition des services vétérinaires les moyens financiers nécessaires pour que soit intensifiée la lutte contre la tuberculose bovine. (Rapport adopté à la majorité absolue des membres composant la commission.) (N° 2032. — M. Robert Besson, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Vote de la proposition de loi (n° 1624) de MM. Pierre-Henri Teitgen et Méhaignerie tendant à étendre les dispositions de la loi n° 56-259 du 16 mars 1956 aux terrains agricoles désaffectés après avoir été acquis par voie d'expropriation en vue de la construction d'un aérodrome civil. (Rapport adopté à la majorité absolue des membres composant la commission.) (N° 2136. — M. Méhaignerie, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Vote de la proposition de résolution (n° 1916) de M. Baylet et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à appliquer la loi du 31 décembre 1936 imposant à l'Etat le versement, au fonds d'amortissement des charges d'électrification rurales, d'une somme égale à la contribution des distributeurs d'énergie électrique. (Rapport adopté à la majorité absolue des membres composant la commission.) (N° 2205. — M. Morève, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

5. — Vote des propositions de loi de M. René Pleven et plusieurs de ses collègues tendant à obtenir l'augmentation du nombre des ingénieurs du corps du génie rural: (Rapport adopté à la majorité absolue des membres composant la commission.) (Nos 587, 1776, 2206. — M. Morève, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

6. — Vote de la proposition de loi de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues tendant à réparer le préjudice subi par les cantiniers militaires à la suite de la suppression de leur emploi par le décret du gouvernement de fait, dit de l'Etat français, du 20 décembre 1940. (Rapport adopté à la majorité absolue des membres composant la commission.) (Nos 602-1512. — M. Gaillemin, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.) (Le rapport conclut à une proposition de résolution.)

7. — Vote du projet de loi (n° 1061) autorisant le Président de la République à ratifier l'accord relatif au service militaire conclu le 28 décembre 1953 entre la France et l'Italie. (Rapport adopté à la majorité absolue des membres composant la commission.) (N° 2029. — M. Gaillemin, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

8. — Vote de la proposition de loi (n° 1523) de MM. Quinson, de Léotard et Gautier-Chaumet tendant à modifier l'article 3 de la loi n° 54-752 du 19 juillet 1954 autorisant la cession à l'Etat par la ville de Paris d'une parcelle du bois de Vincennes en vue de la construction d'un lycée de jeunes filles. (N° 1920. — M. Quinson, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

9. — Vote du projet de loi (n° 2176) relatif au reclassement des ex-pilotes de la station de Haïphong. (N° 2272. — M. Binot, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

10. — I. Vote du projet de loi (n° 1814) tendant à modifier les articles 7 et 9 de la loi n° 55-356 du 3 avril 1955; II. des propositions de loi: 1° de MM. Quinson et Bernard Lafay (n° 323) tendant à lever toutes les mesures de forclusion édictées à l'encontre des demandes présentées par diverses catégories d'anciens combattants et de victimes de guerre; 2° de M. Mouton et plusieurs de ses collègues (n° 389) tendant à abroger toutes mesures de forclusion à l'encontre des demandes formulées par diverses catégories d'anciens combattants et victimes de guerre; 3° de MM. Badie, Daniel Mayer et Jean de Lipkowski (n° 697) tendant à lever les mesures de forclusion édictées à l'encontre des demandes présentées par diverses catégories d'anciens combattants et victimes de guerre; 4° de M. André Beauguitte (n° 1551) tendant à la réouverture de délais pour l'obtention de la carte de déporté résistant ou politique. (Nos 513-1225-2081. — M. Mouton, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

11. — Vote du projet de loi (n° 1798) portant reconduction de la législation sur les emplois reservés. (N° 2106. — M. Tourné, rapporteur.) (Sous reserve qu'il n'y ait pas débat.)

12. — Discussion de la proposition de loi (n° 2266) de M. Deixonne tendant à compléter les articles 37 et 38 de la loi n° 46-1072 du 17 mai 1946 relative à la nationalisation des combustibles minéraux. (N° 2364. — M. Deixonne, rapporteur.)

13. — Discussion des propositions de loi: 1° de MM. Viatte et Bouxom tendant à modifier l'article 29 L. du code du travail concernant le statut des voyageurs, représentants et placiers du commerce et de l'industrie; 2° de M. de Léotard et plusieurs de ses collègues tendant à mieux préciser la représentation commerciale régie par la loi du 18 juillet 1937; 3° de M. Alphonse Denis et plusieurs de ses collègues tendant à modifier les articles 29 K., 29 L. et 29 O. du livre Ier du code du travail concernant le statut professionnel des voyageurs, représentants et placiers du commerce et de l'industrie; 4° de M. Jean-Michel Flandin portant modification du statut professionnel de la représentation commerciale. (Nos 816-998-2019-2277. — Mme Francine Lefebvre, rapporteur.) (Sous réserve qu'il y ait débat restreint.)

14. — Discussion de la proposition de loi (n° 1383) de M. Soustelle tendant à accorder, aux salariés rappelés sous les drapeaux, le bénéfice des congés payés. (N° 2041. — M. Legagneux, rapporteur.)

15. — Discussion du projet de loi (n° 1196) portant réforme et statut de l'agence France-Presse. (Nos 2061-2288. — M. Michel Soulié, rapporteur.)

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 27 juin 1956.

Présents. — MM. Babet (Raphaël), Besson (Robert), Boscary-Monsservin, Mme Boutard, MM. Bricout, Chatelain, Fourvel, Guillou (Pierre), Guitton (Antoine) (Vendée), Ihuel, Jacquet (Michel), Juskiewenski, Lalle, Lamarque-Cando, Lambert (Lucien), Le Caroff, Lucas, Lux, Mabrut, Martin (Gilbert) (Eure), Méhaignerie, Morève, Nisse, Pelleray, Ruffe (Hubert), Sagnol, Sesmaisons (de), Soury, Thoral, Tricart.

Excusés. — MM. Baurens, Charpentier, Lecœur, Gourdon.

Suppléants. — M. Garet (de M. Laborbe), M. Alphonse Denis (de M. Raymond Lefranc), M. Tys (de M. Maton), M. Pirot (de M. Waldeck Rochet), M. Gautier (de M. Védrines).

Commission des boissons.

Séance du mercredi 27 juin 1956.

Présents. — MM. Angibault, Badie, Baurens, Brusset (Max), Bruyneel, Castera, Conte, Coste-Floret (Paul), Gourdon, Jégorel, Mariat (René), Orilieb, Pagès, Paumier (Bernard), Quinson, Rieu, Mme Roca, MM. Roquefort, Ruf (Joannès), Salvetat, Sourbet, Teulé, Toublanc, Tourné, Trémouilhe, Vals.

Excusés. — MM. Charlot, Laborbe, Turc.

Suppléants. — M. Tubach (de M. Thibault [Edouard]), M. Prisset (de M. Lux), M. Plantevin (de M. Lalle), M. Pranchère (de M. Waldeck Rochet).

Commission de la défense nationale.

Séance du mercredi 27 juin 1956.

Présents. — M. André (Pierre) (Meurthe-et-Moselle), Arnal (Frank), Auban (Achille), Bartolini, Bayrou, Billat, Chevigné (Pierre de), Christiaens, Crouzier (Jean), Démarquet, Evrard, Gaillemin, Girardot, Hennenguelle, Malleret-Joinville, Marguerite (Charles), Mercier (André-François) (Deux-Sèvres), Montalat, Monteil (André), Montel (Pierre) (Rhône), Paul (Gabriel), Pranchère.

Excusés. — MM. Clostermann, Félix Gaillard.

Suppléants. — M. Soury (de M. Jean Diat), M. Arbogast (de M. Joannès Dupraz), M. Lenormand (de M. Pierre Ferrand), M. Michel Maurice-Bokanowski (de M. Kœnig), M. Roquefort (de M. Robert Manceau), M. Vayron (de M. Plantevin), M. Mariat (de Mme Prin), M. Pierre Garet (de M. Puy), M. Ulrich (de M. Senghor), M. Bricout (de M. Tribouillet), M. Le Caroff (de M. Pierre Villon).

Commission de l'intérieur.

Séance du mercredi 27 juin 1956.

Présents. — MM. Bricout, Chauvet, Dreyfus-Schmidt, Le Floch, Lenormand (André) (Calvados), Merle, Penven, Priou, Provo, Roclore, Seitlinger, Tirolien, Vallin, Vitter (Pierre).

Excusés. — MM. Féron, Quinson.

Suppléants. — Mme Grappe (de M. Cristofol), M. Gondeux (de M. Mariat), M. Dupont (de M. Vergès), M. Plaisance (de M. Marrane), M. Noël (de M. L. Ballanger), M. Péron (de M. Barbot).

Commission de la justice et de législation.

Séance du mercredi 27 juin 1956.

Présents. — MM Alliot, Bourbon, Crouan, Davoust, Dejean, Denis (Alphonse), Dreyfus-Schmidt, Gautier (André), Halbout, Isorni, Juvenal, Lacaze (Henri), Marin (Fernand), Maton, Michel, Mignot, Péron (Yves), Mme Rabaté, MM. Rolland, Salliard du Rivault, Seitlinger, Véry (Emmanuel), Vigier, Wasmer.

Excusés. — MM. de Moro-Giafferri, Cupfer.

Suppléants. — MM. Pranchère (de M. Cherrier), Duquesne (de M. Douala), Anthonioz (de M. Jean Lefranc), Garet (de M. Pianta), Mlle Marzin (de M. Plaisance).

Moyens de communication et tourisme.

Séance du mercredi 27 juin 1956.

Présents. — MM. Auban (Achille), Bailliencourt (de), Barel, Berthet, Cadic, Demusois, Dumortier, Garat (Joseph), Leclercq, Mailhe, Médecin, Montel (Eugène) (Haute-Garonne), Noël (Marcel), Parrot, Penoy, Priou, Ranoux, Regaudie, Mme Reyraud, MM. Schaff, Schmitt (Albert), Souquès.

Excusés. — MM. Ritter, Alcide Benoit, Liquard.

Commission de la production industrielle et de l'énergie.

Séance du mercredi 27 juin 1956.

Présents. — MM. Catoire, Coutant (Robert), Deixonne, Delabre, Dumas (Roland), Engel, Evrard, Gosset, Goudoux, Letoquart, Manceau (Bernard) (Maine-et-Loire), Mancey (André), Maurice-Bokanowski, Michel, Montel (Eugène) (Haute-Garonne), Mudry, Pelissou, Petit (Guy), Piette, Ramel, Roquefort, Roucaute (Gabriel) (Gard).

Excusés. — MM. de Bailliencourt, Bichet, Charlot, Paul Ribeyre.

Commission des territoires d'outre-mer.

Séance du mercredi 27 juin 1956.

Présents. — MM. Alduy, Apithy, Aubame, Barry Diawadou, Benoist (Charles), Bruelle, Cermolacce, Césaire, Cheikh (Said Mohamed), Cuissi, Devinat, Fourcade (Jacques), Hamon (Marcel), Hénault, Juskiewenski, Llante, Malbrant, Manceau (Robert) (Sarthe), Mudry, Naudet, Sanglier, Senghor, Teitgen (Pierre-Henri), Tricart, Tsiranana.

Excusés. — MM. Buron, Raingeard.

Suppléants. — MM. Bouloux (de M. Cordillot), Peron (de M. Mondon [Réunion]), Dia (de M. Douala), Mahamoud (de M. Sidi-el-Mokhtar).

Commission des immunités parlementaires.

Séance du mercredi 27 juin 1956.

Présents. — MM. Bartolini, Dejean, Halbout, Mazuez (Pierre-Fernand), Moncon (Moselle).

Suppléants. — MM. Bourbon, Chauvet, Garnier, Nicolas (Lucien) (Vosges).

Excusés. — MM. Berrang, Marcellin, Plantevin.

Convocation de commission.

La commission des finances se réunira le mardi 3 juillet 1956, à neuf heures trente (local de la commission des finances):

Rapport (n° 2061) de M. Soulié, au nom de la commission de la presse, sur le projet de loi (n° 1196) portant réforme et statut de l'agence France-Presse. — M. Max Brusset, rapporteur pour avis.

Audition de MM. les secrétaires d'Etat à l'information et au budget.

Convocation d'une conférence d'organisation de débats.

La conférence constituée conformément à l'article 29 du règlement est convoquée par M. le président pour le mercredi 4 juillet 1956, à onze heures, dans les salons de la présidence, pour organiser la discussion des interpellations sur l'Euratom.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Ordre du jour du mardi 3 juillet 1956.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Jacques Debû-Bridel demande à M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information, si c'est à la suite d'ordres gouvernementaux que la radiodiffusion-télévision française recommence, comme au temps de l'armée européenne, à présenter d'une manière partiale le problème de l'Euratom, dissimulant aux auditeurs et téléspectateurs la gravité de certains abandons qui seraient envisagés. (N° 715.)

II. — M. Ralijaona Laingo demande à M. le ministre de la France d'outre-mer, compte tenu des très graves manifestations qui ont marqué le passage en Côte française des Somalis d'une commission d'enquête sénatoriale, manifestations qui traduisent un sérieux malaise parmi les populations, conséquence d'une situation économique difficile, quelles mesures immédiates il compte prendre pour enrayer le développement d'une telle situation, développement qui aurait pour conséquence de détourner de la France des populations loyales et fidèles. (N° 749.)

III. — M. Edmond Michelet demande à M. le ministre des affaires étrangères s'il ne lui paraît pas opportun de soumettre à la prochaine réunion du conseil de sécurité des Nations Unies certaines questions qui mettent en danger la paix du monde, notamment: le trafic des esclaves et l'absence de liberté au Yémen; les emprisonnements arbitraires en Egypte; la situation politique trouble de divers Etats du Moyen-Orient. (N° 751.)

IV. — M. Edmond Michelet attire une nouvelle fois l'attention de M. le ministre de la défense nationale et des forces armées sur la situation particulièrement digne d'intérêt des familles du personnel militaire servant jusqu'ici en Allemagne et appelé en Afrique du Nord: malgré les promesses faites, ces familles sont mises en demeure d'évacuer les logements qu'elles occupaient jusqu'ici en Allemagne et se trouvent dans l'impossibilité de se loger en France. Compte tenu des garanties qui existent actuellement contre l'expulsion arbitraire des locataires, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour appliquer ces garanties aux familles des militaires. (N° 753.)

V. — M. Jean Bertaud demande à M. le ministre de l'intérieur quelles dispositions il entend prendre pour maintenir, de façon permanente, à la disposition des communes, notamment celles de la Seine, le personnel de police auquel leur donnent droit les crédits importants qu'ils doivent obligatoirement affecter dans leur budget aux services de sécurité et de surveillance. Il lui signale tout spécialement qu'à l'occasion de certaines manifestations se déroulant dans Paris, et en particulier lorsqu'il s'agit de la réception d'hôtes étrangers importants ou présumés tels, les prélèvements effectués sur les effectifs de certains commissariats de la périphérie sont d'une importance telle qu'aucun gardien de la paix n'est souvent disponible pour assurer la surveillance des rentrées et sorties scolaires, procéder à la constatation d'accidents et répondre aux appels

justifiés de la population. Il attire son attention sur le fait qu'en de trop nombreuses occasions les postes de police ont dû être fermés en raison de ces prélèvements massifs pour des périodes quelquefois longues de vingt-quatre heures. Il lui rappelle que le rôle des polices municipales est d'être d'abord et avant tout au service des collectivités locales à la sécurité desquelles elles sont indispensables et qu'il appartient au Gouvernement et à l'Etat de faire appel aux corps spéciaux dont ils disposent: garde républicaine, C. R. S., gendarmerie et troupe, toutes les fois qu'il est nécessaire d'assurer des services qui ne devraient être qu'exceptionnels mais qui ont tendance à se multiplier anormalement sans beaucoup de profit pour l'intérêt général. (N° 754.)

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant ratification du décret n° 55-1717 du 30 décembre 1955 rétablissant la perception des droits de douane d'importation applicables à certaines catégories de chaussures. (N°s 502 et 572, session de 1955-1956. — M. de Villoutreys, rapporteur de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales.)

3. — Discussion du projet de loi modifiant divers articles du code rural. (N°s 432 et 555, session de 1955-1956. — M. de Pontbriand, rapporteur de la commission de l'agriculture; et n° , session de 1955-1956. — Avis de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale. — M. N..., rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de loi de M. Jozeau-Marigné tendant à modifier l'article 2 de l'acte d'i loi du 16 novembre 1940 relatif aux sociétés anonymes. (N°s 322, 411 et 571, session de 1955-1956. — M. Marcel Molle, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.)

5. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi, adopté avec modification par l'Assemblée nationale dans sa deuxième lecture, modifiant les articles 62 et 78 de la loi n° 46-2426 du 30 octobre 1946 relatifs à la prescription du droit à réparation en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles. (N°s 195, 381 (année 1955); 511 et 514, session de 1955-1956. — M. Maurice Walker, rapporteur de la commission du travail et de la sécurité sociale.)

6. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à l'application de l'article 53 de la loi n° 46-2426 du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et maladies professionnelles. (N°s 511 et 513, session de 1955-1956. — M. Maurice Walker, rapporteur de la commission du travail et de la sécurité sociale.)

7. — Discussion de la proposition de résolution de MM. Marignan et Vincent Delpuech tendant à inviter le Gouvernement à étendre le bénéfice de la loi n° 55-141 du 2 février 1955 instituant un régime exceptionnel et provisoire d'indemnisation aux travailleurs privés de leur emploi du fait de la période de froid de février 1955. (N°s 312 et 515, session de 1955-1956. — M. Dutoit, rapporteur de la commission du travail et de la sécurité sociale.)

Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales.

Séance du mercredi 27 juin 1956.

Présents. — MM. Aguesse, Blondelle, Brégégère, Charles Durand, Enjalbert, Jacques Gadoin, Méric, François Patenôtre, Rochereau, Sempé, Ulrici, de Villoutreys.

Suppléant. — M. Cuif.

Excusés. — MM. d'Argenlieu, Baudru, Clerc, Marcel Lemaire, Naveau, Valentin.

Commission de la défense nationale.

Séance du mercredi 27 juin 1956.

Présents. — MM. Yves Jaouen, Edmond Michelet, de Montullé, Parisot, le général Petit, Edgard Pisani, Jean-Louis Rolland, Rotinat, Marcel Rupied.

Suppléant. — M. Le Sassier-Boisauné.

Commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs.

Séance du mercredi 27 juin 1956.

Présents. — MM. Jean Bertaud, Canivez, Mme Dervaux, MM. Yves Estève, Jean Lacaze, Lamousse, Lelant, de Maupeou, Georges Maurice, Paul Robert, Southon.

Excusés. — MM. Frédéric Cayrou, Delalande.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du mercredi 27 juin 1956.

Présents. — Mme Gilberte Pierre-Brossolette, MM. René Dubois, Jean Fournier, Mme Girault, MM. Plait, Georges Portmann, Emile Roux, Southon, Henri Varlot.

Excusés. — MM. Raymond Bonnefous, Deutschmann.

Commission des finances.

1re séance du mercredi 27 juin 1956.

Présents. — MM. Alric, Armengaud, Berthoin, Bousch, Courrière, Debû-Bridel, Fléchet, Kalenzaga, Lamarque, Waldeck L'Huillier, Litaise, Longuet, Pauly, Portmann, Primet, Rogier, Roubert, Tinaud.

Assistait, en outre, à la séance. — M. Plait.

La commission des finances a nommé: vice-président, M. Fléchet, en remplacement de M. Maroger, décédé.

2e séance du mercredi 27 juin 1956.

Présents. — MM. Alric, Armengaud, Bousch, Boutemy, Courrière, Debû-Bridel, Fousson, Kalenzaga, Waldeck L'Huillier, Litaise, Longuet, Portmann, Rogier, Roubert, Tinaud, Walker.

Suppléant. — M. Claireaux.

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.

Séance du mercredi 27 juin 1956.

Présents. — MM. Delalande, Jean Geoffroy, La Burthe, Marcilhacy, Namy, Péridier, Georges Pernot, Schwartz, Edgar Tailhades.

Excusés. — MM. Biatarana, Jozeau-Marigné, Kalb, Motais de Narbonne.

Commission de la marine et des pêches.

Séance du mercredi 27 juin 1956.

Présents. — MM. Abel-Durand, Etienne Gay, Jézéquel, Lachèvre, Longuet, Razac, Jean-Louis Rolland, Symphor.

Suppléants. — MM. Florisson, Goura, Hassen Gouled, Yves Jaouen, Robert.

Excusés. — MM. Delpuech, Estève, Pauzet, Jules Castellani, Henri Cornat, Houdet, M'Bodje, Repiquet, Schiaffino, Trellu.

Commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions.

Séance du mercredi 27 juin 1956.

Présents. — MM. Blondelle, Borgeaud, Chaintron, Marcilhacy, Monichon, de Montalembert, Nayrou, Raybaud, Valentin.

Excusés. — MM. Cordier, Peschaud.

Suppléants. — MM. Delalande, Georges Maurice, Marc Pauzet, Razac, Schwartz.

Commission de coordination pour l'examen des problèmes intéressant les affaires d'Indochine.

Séance du mercredi 27 juin 1956.

Présents. — MM. Brizard, Fousson, Léo Hamon, Jaouen, Michelet, Motais de Narbonne, Marius Moutet, J.-L. Rolland.

Suppléants. — MM. Enjalbert, Hassen Gouled.

Excusés. — MM. Durand-Réville, Yver.

Commission de six membres chargée d'examiner une communication de M. le garde des sceaux faisant connaître qu'un membre du Conseil de la République a été déclaré en état de faillite (n° 531, session 1955-1956).

(Nommée le 22 juin 1956.)

Séance du mercredi 27 juin 1956.

Présents. — MM. Deutschmann, Estève, Le Basser, Péridier, Pezet, Primet.

La commission chargée d'examiner une communication de M. le garde des sceaux faisant connaître qu'un membre du Conseil de la République a été déclaré en état de faillite a nommé :

Président : M. Deutschmann.

Secrétaire rapporteur : M. Le Basser.

Convocation de commission.

La commission des finances se réunira le jeudi 28 juin 1956 (local de la commission) :

1° A neuf heures quarante-cinq.

Projet de loi (n° 567, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée nationale, portant ajustement des dotations budgétaires pour l'exercice 1956. — Rapporteur : M. le rapporteur général.

Crédits relatifs aux ministères suivants :

Affaires étrangères ;

Affaires marocaines et tunisiennes ;

Etats associés ;

Justice.

2° A quinze heures.

Crédits relatifs à la présidence du conseil.

3° A seize heures.

Audition de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie (fonds d'encouragement à la recherche technique).

Crédits relatifs au ministère des finances (services financiers, charges communes).

Réunions de commissions du jeudi 28 juin 1956.

Commission des finances, à neuf heures quarante-cinq, quinze heures et seize heures. — (Local de la commission.)

Commission de la presse, de la radio et du cinéma, à neuf heures trente. — (Local 201.)

Commission de la production industrielle, à dix heures. — (Local 274.)

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 3 juillet 1956.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la proposition de Mme Lefaucheux et des membres du groupe du mouvement républicain populaire tendant à supprimer en faveur des étudiants boursiers originaires d'outre-mer la clause de limite d'âge pour la participation à la sécurité sociale, et à étendre le bénéfice de cette sécurité aux étudiants non boursiers originaires des territoires d'outre-mer et âgés de moins de vingt-huit ans. (Nos 191 et 333, session 1955-1956. — M. Robert Léon, rapporteur.)

2. — Discussion de la proposition, présentée par M. La Gravière au nom de l'intercommission chargée d'étudier et de proposer les mesures à prendre pour lutter contre l'évolution de l'alcoolisme, tendant à inviter le Gouvernement de la République française à déposer, à bref délai, sur le bureau de l'Assemblée nationale un nouveau projet de loi portant dispositions propres à enrayer les progrès de l'alcoolisme dans les territoires d'outre-mer et dans les territoires associés. (Nos 244, année 1954, et 321, session 1955-1956. — M. La Gravière, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de Mme Lefaucheux, MM. Ahmed Abdallah, Amadou Ba, Begat, Boisdon, Bouda, Deroux, Hazoumé, Lounda, Guirandou N'Diaye, Randretsa, Rogier, Razafindrakoto et Ya Doumbia invitant le Gouvernement à prendre les dispositions nécessaires pour supprimer les obstacles que rencontrent les femmes qui désirent accéder à la magistrature d'outre-mer. (Nos 135 et 336, session 1955-1956. — M. Guillabert, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de MM. Antonini, Castex et Céran-Jerusalémy tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures propres à assurer le plus rapidement possible la construction d'un aérodrome de classe internationale à Papeete (Tahiti). (Nos 6 et 251, session 1955-1956. — M. Castex, rapporteur ; et n° 291, session 1955-1956. — Avis de la commission des affaires financières. — M. Cazelles, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de MM. Duval, Bernier, Charlier, Dède, Fleury, Guillabert, Iba Zizen, Alfred Jacobson, Jacquier, Ramus, Repiquet tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures propres à coordonner la production et la consommation du sucre dans l'Union française. (Nos 66, année 1955, et 335, session 1955-1956 — M. Dède, rapporteur. — Avis de la commission du plan, de l'équipement et des communications. — M. Duval, rapporteur. — Avis de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts. — M. Isautier, rapporteur.)

Législation, justice, affaires administratives et domaniales.

Séance du mercredi 27 juin 1956.

Présents : MM. Antonini, Boisdon, Fadda, Guillabert, Habib-Deloncle, Junillon, Morel, Pialoux, Razafindrakoto, Ribéra. *Suppléants :* M. Rogué de M. Begat, M. Boisdon de M. A. Bour, M. Habib-Deloncle de M. Dorange, M. Fadda de M. Loste, M. Razafindrakoto de M. Natali, M. Guillabert de M. Polycarpe, M. Antonini de M. Omer Sarraut, M. Pialoux de M. Troisgros.

Plan, équipement et communications.

Séance du mercredi 27 juin 1956.

Présents : MM. Castex, Dède, Deroux, Duval, Fleury, Iba Zizen, Isautier, Jacobson, Jacquier, Rogué. *Suppléants :* M. Cazelles de M. Bernier, M. Castex de M. Eschenbrenner, M. Dède de M. Marquet, M. Deroux de M. Guillabert, M. Duval de M. Diallo, M. Fleury de M. Dusseaulx, M. Isautier de M. Roy, M. Jacobson de M. Charlier, M. Jacquier de M. Bangoura, M. Rogué de M. Lhuillier.

Excusé : M. Junillon.

Politique générale.

Séance du mercredi 27 juin 1956.

Présents : MM. Boisdon, Charles-Cros, Charlier, Chiarasini, Fadda, Guillabert, Laurin, Mme Lefaucheux, MM. Michaiet, Pialoux, Rencurel, Roulleaux-Dugage. *Suppléants :* M. Morel de M. Bougenot, M. Habib-Deloncle de M. Delmas, M. Rencurel de M. Perier, M. Charles-Cros de M. Rosenfeld.

Excusé : M. Guirandou N'Diaye.

Assistaient, en outre, à la séance : MM. Daber, Burkhart, Lakhdari, Bertrand, Iba Zizen, Léger, Oudart, Bazé.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des affaires économiques et financières.

Avis aux porteurs de bons 5,50 p. 100 1950 des postes, télégraphes et téléphones.

Le 26 juin 1956, à dix heures trente, il a été procédé publiquement dans l'une des salles du ministère des affaires économiques et financières au tirage au sort du chiffre terminal des bons 5,50 p. 100 1950 des postes, télégraphes et téléphones qui devront être remboursés à partir du 1er août 1956.

Le sort a désigné le chiffre 4.

Les porteurs sont, en conséquence, prévenus que le remboursement des bons se terminant par ce chiffre aura lieu à partir de la date du 1er août 1956, savoir :

A la recette générale des finances et dans les recettes-perceptions de la Seine ;

A la paierie générale de la Seine ;

Aux caisses des trésoriers-payeurs généraux, des receveurs particuliers des finances, receveurs-percepteurs et percepteurs ;

Aux recettes des postes, télégraphes et téléphones.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIÈRES

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la vingt-troisième tranche de la loterie nationale 1956 a eu lieu à Viroflay (Seine-et-Oise), le 27 juin 1956, à vingt heures trente.

Dans tous les groupes,

les billets dont le numéro se termine par :

0	gagnent	.....	2.000 F.
2	—	.....	2.000 F.
67	—	.....	4.000 F.
30	—	.....	4.000 F.
78	—	.....	4.000 F.
42	—	.....	4.000 F.
69	—	.....	4.000 F.
955	—	.....	20.000 F.
652	—	.....	20.000 F.
968	—	.....	20.000 F.
582	—	.....	20.000 F.
3.906	—	.....	50.000 F.
8.154	—	.....	50.000 F.
8.067	—	.....	50.000 F.
9.195	—	.....	50.000 F.
5 631	—	.....	50.000 F.
3.801	—	.....	50.000 F.
6.491	—	.....	100.000 F.
8.493	—	.....	100.000 F.
4.856	—	.....	100.000 F.
9.770	—	.....	100.000 F.

Dans tous les groupes,

les billets portant le numéro :

18.420	gagnent	.....	200.000 F.
88.036	—	.....	200.000 F.
96.305	—	.....	200.000 F.
12.782	—	.....	200.000 F.
31.518	—	.....	200.000 F.
11.989	—	.....	200.000 F.
39.385	—	.....	200.000 F.
12.712	—	.....	200.000 F.
03.921	—	.....	200.000 F.
48.587	—	.....	200.000 F.
80.332	—	.....	200.000 F.
77.134	—	.....	200.000 F.
18.214	—	.....	200.000 F.
57.492	—	.....	200.000 F.
44.504	—	.....	200.000 F.
39.426	—	.....	300.000 F.
11.195	—	.....	300.000 F.
72.029	—	.....	300.000 F.
73.439	—	.....	300.000 F.
89.037	—	.....	300.000 F.
51.697	—	.....	600.000 F.
30.010	—	.....	600.000 F.
89.578	—	.....	600.000 F.
68.147	—	.....	600.000 F.
73.007	—	.....	600.000 F.
77.184	—	.....	1.000.000 F.
69.543	—	.....	1.000.000 F.
23.408	—	.....	1.000.000 F.
49.272	—	.....	1.000.000 F.
51.750	—	.....	1.000.000 F.

Le billet portant le numéro :

46.248	gagne 5.000.000 F	dans le groupe 2	et 500.000 F dans les groupes 1, 3, 4, 5, 6.
40.582	gagne 10.000.000 F	dans le groupe 4	et 1.000.000 F dans les groupes 1, 2, 3, 5, 6.
66.728	gagne 15.000.000 F	dans le groupe 2	et 1.500.000 F dans les groupes 1, 3, 4, 5, 6.
03.571	gagne 40.000.000 F	dans le groupe 1	et 4.000.000 F dans les groupes 2, 3, 4, 5, 6.

Le prochain tirage aura lieu le 4 juillet 1956, à Paris (salle Pleyel).

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PUBLICATION DES RECETTES

I. — **Evaluation des recettes de la vingt-troisième semaine (du 2 au 8 juin 1956).** (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	1956 — Recettes évaluées	1955 — Recettes comptables	DIFFERENCE EN FAVEUR DE 1956		DIFFERENCE EN FAVEUR DE 1955	
			En valeur absolue	Pourcentage	En valeur absolue	Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7
Voyageurs	2.420.050	2.291.955	128.095	5,6	»	»
Bagages	34.260	34.096	164	0,5	»	»
Colis dont le poids ne dépasse pas 50 kg.	335.410	310.295	25.115	8,1	»	»
Marchandises (détail et wagons)	5.844.750	5.342.434	502.316	9,4	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	8.631.470	7.978.780	655.690	8,2	»	»

II. — **Evaluation des recettes au 8 juin 1956.**

NATURE DU TRAFIC	RECETTES comptables du 1er janvier au 30 avril 1956.	RECETTES évaluées du 1er mai au 8 juin 1956.	TOTAL des recettes du 1er janvier au 8 juin 1956.	RECETTES comptables du 1er janvier au 8 juin 1955	DIFFERENCE EN FAVEUR DE 1956		DIFFERENCE EN FAVEUR DE 1955	
					En valeur absolue	Pourcentage	En valeur absolue	Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Voyageurs	33.633.210	13.082.020	46.715.260	43.666.854	3.048.406	7,0	»	»
Bagages	475.551	190.710	666.261	668.730	»	»	2.466	0,4
Colis dont le poids ne dépasse pas 50 kg.	5.591.329	1.841.900	7.433.229	7.011.733	421.496	6,0	»	»
Marchandises (détail et wagons)	91.716.809	30.546.330	125.263.139	119.647.279	5.615.860	4,7	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	131.416.932	45.660.960	180.077.892	170.994.596	9.083.296	5,3	»	»

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels:* JEAN-PAUL MARTIN.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	Pays	Devise	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 27 juin 1956.		Derniers cours cotés en Bourse	Pays	Devise	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 27 juin 1956.	
349 95	Etats-Unis	1 $ U S A	350 (1)	.... ..	.... ..	350 ..	.... ..	4903 ..	Norvège	100 c. n	4900 ..	4863 50	4937 ..	4902 50	4901 50
356 25	Canada	1 $ Can	.... ..	.... ..	.... ..	356 70	.... ..	9210 50	Pays-Bas	100 fl.	9210 52	9141 60	9279 80	9210 ..	9209 50
163 ..	Côte Fse Somalis	100 F Djib	164 0727	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..	6781 ..	Suède	100 c. s.	6765 623	6715 ..	6816 50	6780 ..	6778 50
2795 ..	Mexique	100 pes	2800 ..	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..	8038 50	Suisse	100 f. s	8003 98	7944 ..	8064 ..	8038 50	8038 ..
8306 ..	Allemagne occid	100 D Mk	8333 33	8271 ..	8396 ..	8396 ..	8395 50	1356 25	Autriche	100 sch.	1346 15	1336 05	1356 25	1356 25	.... ..
705 20	Belgique	100 F b	700 ..	694 75	705 25	705 10	705 ..	1011 ..	Egypte	1 liv. ég.	1003 04	997 ..	1013 ..	1010 ..	.... ..
5068 50	Danemark	100 c. d	5067 22	5029 25	5105 25	5068 50	5067 50	1200 50	Portugal	100 esc.	1217 39	1208 25	1226 50	1211 ..	1210 ..
980 50	Gde-Bretagne	1 liv. st.	980 ..	972 65	987 35	980 35	980 35	4897 50	Tchécoslovaquie.	100 kcs	4861 11	4821 50	4897 50	.... ..	.... ..
56 04	Italie	100 lire.	56 008	55 50	56 43	56 05	56 01	117 40	Yougoslavie	100 din	116 666	115 70	117 60	117 40	.... ..

Zone C. F. A.	100 F C. F. A.	200	Etats associés du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam — 100 piastres — 1000
Zone C. F. P.	100 F C. F. P.	550	

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

ETABLISSEMENTS MAUREL ET PROM

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 300.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 18, RUE PORTE-DIJEAUX, BORDEAUX

R. C. : Bordeaux n° 716 B.

Onzième amortissement du 26 avril 1956.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 591 obligations 5 0/0 1935 sorties au tirage du 26 avril 1956 et remboursables à partir du 1er janvier 1957 à 1.000 F avec le coupon n° 43 du 1er juillet 1957 attaché ;

2° Des obligations amorties aux tirages antérieurs et pas encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.
13	57	170	57	386	57
19	57	191	57	388	57
26	57	192	57	392	57
29	57	207	57	394	57
30	57	210	57	1.412	57
41	57	211	57	1.414	57
42	57	213	57	1.483	57
45	57	214	57	1.484	57
47	57	215	57	1.501	57
53	57	218	57	1.502	57
61	57	221	57	1.520	57
70	57	222	57	1.521	57
71	57	227	57	1.522	57
72	57	229	57	1.524	57
76	57	230	57	1.525	57
81	57	231	57	1.529	57
86	57	233	57	1.530	57
89	57	239	57	1.533	57
96	57	240	57	1.535	57
98	57	243	57	1.537	57
99	57	245	57	1.539	57
100	57	246	57	1.611	57
105	57	261	57	1.612	57
106	57	268	57	1.613	57
107	57	272	57	1.625	57
111	57	277	57	1.626	57
113	57	279	57	1.627	57
118	57	286	57	1.628	57
119	57	293	57	1.630	57
121	57	298	57	1.631	57
122	57	302	57	1.676	57
127	57	305	57	1.677	57
128	57	306	57	1.683	57
131	57	314	57	1.771	57
132	57	315	57	1.772	57
138	57	331	57	1.773	57
142	57	335	57	1.819	57
143	57	337	57	1.820	57
144	57	343	57	1.879	57
147	57	348	57	1.880	57
148	57	352	57	1.904	57
150	57	360	57	1.905	57
151	57	371	57	1.906	57
163	57	374	57	1.907	57
165	57	378	57	1.908	57
166	57	383	57	1.909	57
1.910	57	3.198	57	4.376	57
1.920	57	3.199	57	4.377	57
1.921	57	3.200	57	4.378	57
1.922	57	3.208	57	4.380	57
1.925	57	3.216	57	4.382	57
1.926	57	3.217	57	4.383	57
1.940	57	3.275	57	4.385	57
1.941	57	3.276	57	4.386	57
1.948	57	3.333	57	4.394	57
1.949	57	3.448	57	4.395	57
1.970	57	3.449	57	4.402	57
1.971	57	3.450	57	4.403	57
1.987	57	3.599	57	4.440	57
1.988	57	3.610	57	4.441	57
1.991	57	3.696	57	4.442	57
2.014	57	3.723	57	4.443	57
2.020	57	3.724	57	4.444	57
2.468	57	3.725	57	4.453	57
2.469	57	3.734	57	4.454	57
2.489	57	3.735	57	4.455	57
2.490	57	3.801	57	4.471	57
2.502	57	3.823	57	4.472	57
2.506	57	3.841	57	4.473	57
2.570	57	3.842	57	4.474	57
2.573	57	3.850	57	4.475	57
2.579	57	3.875	57	4.484	57
2.672	57	3.876	57	4.485	57
2.706	57	3.882	57	4.497	57
2.707	57	3.884	57	4.498	57
2.708	57	3.885	57	4.621	57
2.709	57	3.886	57	4.622	57
2.717	57	3.898	57	4.624	57
2.718	57	3.900	57	4.625	57
2.719	57	3.901	57	4.665	57
2.726	57	3.915	57	4.666	57
2.727	57	3.927	57	4.676	57
2.731	57	3.970	57	4.677	57
2.760	57	3.976	57	4.822	57
2.761	57	3.977	57	4.823	57
2.910	57	3.983	57	4.873	57
2.917	57	3.984	57	4.897	57
2.920	57	4.010	57	4.898	57
2.925	57	4.012	57	4.917	57
2.935	57	4.013	57	4.919	57
2.939	57	4.019	57	4.948	57
2.959	57	4.032	57	4.949	57
2.971	57	4.034	57	4.950	57
2.978	57	4.159	57	4.951	57
2.979	57	4.160	57	4.952	57
2.982	57	4.175	57	4.953	57
2.983	57	4.176	57	4.954	57
2.995	57	4.223	57	4.978	57
3.001	57	4.226	57	4.979	57
3.005	57	4.240	57	5.000	57
3.072	57	4.241	57	5.075	57
3.073	57	4.246	57	5.076	57
3.083	57	4.248	57	5.118	57
3.084	57	4.270	57	5.119	57
3.091	57	4.286	57	5.182	57
3.092	57	4.287	57	5.183	57
3.121	57	4.288	57	5.192	57
3.125	57	4.289	57	5.193	57
3.126	57	4.316	57	5.658	57
3.127	57	4.317	57	5.660	57
3.128	57	4.325	57	5.685	57
3.129	57	4.327	57	5.686	57
3.130	57	4.330	57	5.710	57
3.195	57	4.361	57	5.711	57
3.196	57	4.366	57	5.718	57
3.197	57	4.369	57	5.719	57

NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.
5.720	57	6.767	57	9.933	57
5.735	57	6.768	57	9.934	57
5.736	57	6.769	57	9.935	57
5.740	57	6.771	57	9.936	57
5.741	57	6.772	57	9.937	57
5.761	57	6.797	57	9.948	57
5.762	57	6.798	57	9.949	57
5.808	57	8.618	57	9.953	57
5.809	57	8.627	57	9.954	57
5.826	57	8.630	57	10.018	57
5.827	57	8.637	57	10.086	57
5.828	57	8.640	57	10.217	57
5.831	57	8.644	57	10.218	57
5.832	57	8.649	57	10.219	57
5.833	57	8.655	57	10.490	57
5.834	57	8.658	57	10.502	57
5.839	57	8.688	57	10.503	57
5.840	57	8.689	57	10.504	57
5.870	57	8.724	57	10.505	57
5.871	57	8.726	57	10.506	57
5.872	56	8.727	57	10.534	57
5.873	57	8.731	57	10.535	57
5.874	57	8.732	57	10.536	57
5.875	57	8.734	57	10.537	57
5.894	57	8.735	57	10.538	57
5.895	57	8.737	57	10.539	57
5.917	57	8.738	57	10.630	57
5.918	57	8.770	57	10.631	57
5.940	57	8.778	57	10.632	57
5.941	57	8.779	57	10.633	57
5.947	57	8.787	57	10.634	57
5.948	57	8.788	57	10.635	57
5.949	57	8.790	57	10.636	57
5.950	57	8.804	57	10.637	57
5.951	57	8.808	57	10.638	57
5.995	57	8.809	57	10.983	57
5.996	57	8.819	57	10.993	57
5.997	57	8.823	57	10.994	57
6.016	57	8.824	57	10.995	57
6.017	56	8.825	57	10.996	57
6.056	57	8.827	57	11.028	57
6.057	57	8.841	57	11.029	57
6.058	57	8.847	57	11.128	57
6.059	57	8.871	57	11.129	57
6.087	57	8.907	57	11.184	57
6.088	57	8.928	57	11.185	57
6.089	57	8.933	57	11.186	57
6.090	57	8.946	57	11.200	57
6.091	57	8.967	57	11.310	57
6.092	57	8.968	57	11.311	57
6.093	57	8.969	57	11.312	57
6.094	57	8.970	57	11.314	57
6.114	57	8.981	57	11.341	57
6.456	57	8.982	57	11.342	57
6.462	57	9.101	57	11.385	57
6.472	57	9.102	57	11.386	57
6.473	57	9.103	57	11.387	57
6.485	57	9.104	57	11.388	57
6.499	57	9.127	57	11.401	57
6.202	57	9.128	57	11.405	57
6.213	57	9.186	57	11.483	57
6.214	57	9.188	57	11.484	57
6.215	57	9.189	57	11.499	57
6.231	57	9.274	57	11.367	57
6.232	57	9.275	57	11.368	57
6.233	57	9.276	57	11.591	57
6.212	57	9.295	57	11.592	57
6.213	57	9.296	57	11.600	57
6.327	57	9.316	57	11.616	57
6.341	57	9.317	57	11.617	57
6.435	57	9.318	57	11.618	57
6.305	57	9.310	57	11.678	57
6.310	57	9.311	57	11.629	57
6.517	57	9.755	57	11.674	57
6.518	57	9.756	57	11.675	57
6.519	57	9.758	57	11.709	57
6.520	57	9.759	57	11.899	57
6.539	57	9.902	57	11.900	57
6.513	57	9.903	57	11.974	57
6.514	57	9.905	57	11.975	57
6.562	57	9.925	57	11.976	57
6.582	57	9.926	57	11.977	57
6.736	57	9.930	57	11.978	57
6.752	57	9.931	57	11.979	57
6.753	57	9.932	57		

Les amortissements 1946, 1947, 1948 et 1949 ont été effectués par rachat en Bourse et de gré à gré, et ceux de 1950, 1951, 1952, 1953, 1954 et 1955 par voie de tirage.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 12 janvier 1935.*)

Compagnie Tunisienne d'Electricité et Transports
(C. T. E. T.)

SOCIÉTÉ ANONYME TUNISIENNE AU CAPITAL DE 595.455.000 F

SIÈGE SOCIAL : A TUNIS, AVENUE JULES-FERRY PROLONGÉE

Registre du commerce : Tunis n° 119.

Obligations de 1.000 *F* 5 0/0 1930.

Amortissement du 1er juillet 1956.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la Compagnie tunisienne d'électricité et transports (C. T. E. T.) a procédé, par voie de rachat en Bourse, à son amortissement du 1er juillet 1956.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste de rappel des titres amortis antérieurement et restant à rembourser.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
898	1950	4.605	1944	12.060	1949
3.143	1949	6.604	1949	17.370	1946
3.944	1946	8.533	1944	19.052	1948
4.600	1946				

Compagnie des Forges de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4.323.501.000 F

SIÈGE SOCIAL : 19, RUE DE LA ROCHEFOUCAULD, PARIS (9e)

R. C. : Seine n° 55-B 12851.

Obligations de 10.000 *F* 6 0/0 *minimum* 1963.

LISTE NUMÉRIQUE

1° Des obligations amorties au tirage du 31 juin 1956 et remboursables à partir du 1er août 1956 à 10.000 F;

2° Des obligations amorties aux tirages antérieurs parmi lesquelles figurent des titres non encore présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
11.911 à 11.998	1954
26.808 à 29.531	1955
51.681 à 51.888	1956

Le remboursement de ces obligations aura lieu :

Aux caisses de la compagnie;
Au Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, à Paris;
A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris;
A la Société nancéienne, 4, place André-Maginot, à Nancy;
Chez MM. Saint-Olive et Cie, à Lyon,

et dans les sièges, succursales et agences en France de ces établissements.

Société pour l'Extension du Port de Nemours

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200.000.000 DE FRANCS

IMMEUBLE LESCOFFY, PLACE LYAUTEY, RABAT (MAROC)

R. C. : Rabat 12450.

Avis aux porteurs d'obligations 6,50 0/0 septembre 1954.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de son emprunt 6,50 0/0 septembre 1954, la Société pour l'extension du port de Nemours a procédé par rachats en Bourse à l'amortissement d'une partie de la tranche de 4.000 obligations à amortir au 1er septembre 1956.

MM. les porteurs d'obligations 6,50 0/0 septembre 1954 sont informés qu'il sera procédé le mercredi 4 juillet 1956, à quinze heures trente, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris, au tirage au sort des obligations restant à amortir au 1er septembre 1956.

Le conseil d'administration.

BILANS

L'URBAINE

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE

LA FOUDRE, L'EXPLOSION DU GAZ ET DES APPAREILS A VAPEUR

ENTREPRISE RÉGIE PAR LE DÉCRET-LOI DU 14 JUIN 1938

Capital social: 500.000.000 de francs (entièrement versés).

SIÈGE SOCIAL : 10, Boulevard Haussmann, PARIS (9e)

R. C. : Seine n° 32284.

ETAT A 1. **Bilan au 31 décembre 1955.**

ACTIF	
II. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement ou consignées auprès d'un Etat ou d'un établissement public étranger	310.581.379
IV. — Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale :	
1. Valeurs représentant des engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de contrats	3.112.939.016
2. Autres valeurs	63.177.135
VI. — Valeurs remises par les réassureurs et immatriculées au nom de la société ou déposées à la Banque de France au nom de la société	153.937.193
VII. — Autres valeurs détenues par la société	16.800.000
Créances pour valeurs ou espèces remises aux cédants en représentation des engagements techniques de réassurances acceptées :	
a) Valeurs	13.037.401
b) Espèces	313.708.354
Créances pour dépôts de garantie effectués par la société	468.530
Espèces en caisse au siège social	11.317.485
Banques, chèques postaux	373.487.504
Quittances de primes à recevoir et créances sur les agents et courtiers :	
a) Espèces en caisse dans les agences	220.171.136
b) Primes à recevoir : quittances de moins de trois mois de date :	
1. Primes nettes d'impôts	155.846.873
2. Impôts sur primes ci-dessus	31.395.140
c) Primes à recevoir : quittances de plus de trois mois de date	175.127.082
d) Primes contentieuses	3.041.579
e) Autres créances sur les agents et courtiers	28.729.963
Créances en compte courant sur les cessionnaires et rétrocessionnaires	139.225.763
Créances en compte courant sur les cédants et rétrocédants	225.928.311
Réserves pour risques en cours à la charge des cessionnaires	274.984.000
Réserves pour risques en cours à la charge des rétrocessionnaires	533.315.000
Réserves pour sinistres à payer à la charge des cessionnaires	341.900.000
Réserves pour sinistres à payer à la charge des rétrocessionnaires	139.231.000
Créances diverses (débiteurs divers)	123.231.705
Matériel et agencement	1.000
Commissions d'acquisition sur primes non échues	1.000
Total de l'actif	6.771.703.579

PASSIF	
Capital social : actions entièrement libérées	500.000.000
Réserve de garantie	90.000.000
Réserve pour cautionnement à l'étranger	157.816.000
Réserve pour éventualités diverses	208.977.445
Engagements de la société envers les assurés et bénéficiaires de contrats d'assurances (réserves techniques) (art. 149, 1°, du décret du 30 décembre 1938) :	
Opérations d'assurance directe, réassurances non déduites :	
a) Réserve pour risques en cours	1.221.853.000
b) Réserve pour sinistres restant à payer	501.943.000
Acceptations en réassurance, rétrocessions non déduites :	
a) Réserve pour risques en cours	1.350.523.000
b) Réserve pour sinistres restant à payer	437.781.000
Autres dettes privilégiées et dettes immédiatement exigibles (art. 149, 2°, du décret du 30 décembre 1938) :	
1. Dettes fiscales et autres dettes privilégiées	318.394.899
2. Dettes immédiatement exigibles	69.396.758
Dettes pour dépôts de garantie des agents, des assurés et des tiers autres que les cessionnaires (art. 149, 3°, du décret) :	
1. Provisions de primes et autres dépôts de garantie en espèces	7.647.795
2. Dépôts de garantie en valeurs mobilières	16.800.000
Dettes envers les agents et courtiers	117.394.062
Dettes pour valeurs ou espèces remises par les cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation des engagements techniques de réassurances cédées :	
a) Espèces	644.432.332
b) Autres valeurs mobilières	153.937.193
Dettes en compte courant envers les cessionnaires et rétrocessionnaires	116.926.741
Dettes en compte courant envers les cédants et rétrocédants	78.051.642
Loyers et revenus perçus d'avance	116.548
Réserves ou provisions pour annulations de primes et frais de recouvrement des primes arriérées	90.000.000
Réserves ou provisions pour fluctuation de change sur devises étrangères	85.500.000
Autres réserves ou provisions pour annulation éventuelle de créances et pour variation éventuelle de la valeur des postes d'actif ou de passif :	
Réserve pour fluctuation de valeurs mobilières	70.000.000
Réserve pour débiteurs douteux, réassurances, divers	50.000.000
Réserve spéciale de réévaluation. Immeubles	6.172.000
Provision pour travaux d'immeubles et achat de matériel mécanographique	45.000.000
Réserve immobilière (art. 39 et 40 du code général des impôts)	118.000.000
Résultats : Excédents de recettes de l'exercice	285.010.164
Total du passif	6.771.703.579

Etat détaillé des profits et pertes de la société pour l'année 1955.

ETAT A 2.

DEBIT		CREDIT	
Résultats des opérations d'assurances.		*Résultats des opérations d'assurances.*	
Sinistres payés	1.735.003.004	Primes émises, accessoires de primes et coûts de polices, nets d'impôts et nets d'annulations	4.022.956.728
Commissions échues	1.283.293.954	Commissions reçues des réassureurs	508.502.710
Primes cédées en réassurance	1.309.139.743	Part des réassureurs dans les sinistres payés	691.165.335
Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice (réassurances non déduites):		Recours et sauvetages sur sinistres	20.670.200
a) Risques en cours	2.572.376.000	Réserves techniques à la charge des réassureurs au 31 décembre de l'exercice:	
b) Sinistres à payer	939.724.000	*a*) Risques en cours	808.209.000
Réserve pour annulation de primes et frais de recouvrement des primes arriérées au 31 décembre de l'exercice	90.000.000	*b*) Sinistres à payer	481.221.000
Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice précédent à la charge des réassureurs:		Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice précédent (réassurances non déduites):	
a) Risques en cours	813.883.000	*a*) Risques en cours	2.519.049.000
b) Sinistres à payer	255.977.000	*b*) Sinistres à payer	900.588.000
Annulations sur primes et accessoires émis au cours des exercices antérieurs	92.416.188	Réserve pour annulation de primes et frais de recouvrement des primes arriérées au 31 décembre de l'exercice précédent	90.000.000
Frais généraux	418.795.050		10.045.451.973
Impôts à la charge de la société	138.725.056		
Bénéfice industriel: 236.119.008.	7.749.332.965		
Gestion générale.		*Gestion générale.*	
Frais de gestion autres que les frais généraux et les impôts	17.440.845	Revenu des valeurs mobilières	113.519.514
Pertes sur réalisation de valeurs mobilières et immobilières	14.626.361	Revenu des immeubles	5.801.135
Moins-value sur conversion de monnaies étrangères	4.068.287	Revenu des autres valeurs	11.011.540
Pertes sur réalisation de monnaies étrangères	153.530	Bénéfices sur réalisation de valeurs mobilières et immobilières	109.896.678
Impôts et taxes sur primes d'assurances directes:		Revenus sur créances pour dépôts de garantie et valeurs remises aux cédants	7.979.702
a) Versés	503.217.782	Plus-value sur conversion de monnaies étrangères	2.470.395
b) Dus	122.672.700	Bénéfices sur réalisation de monnaies étrangères	726.004
Allocations aux caisses de prévoyance du personnel:		Revenus, intérêts et bénéfices divers	32.472.063
C. R. E. P. P. S. A.	22.572.557	Impôts et taxes sur primes d'assurances directes (annulations déduites)	625.890.543
Compagnie	12.230.849	Report des réserves ou provisions du 31 décembre de l'exercice précédent:	
Amortissements:		Réserve de garantie	60.000.000
a) Amortissement réglementaire des immeubles	1.746.864	Provision pour amortissement immeuble en construction (art. 40 du code général des impôts)	8.200.000
b) Amortissement matériel et agencement	7.733.440		979.267.574
Intérêts sur dépôts de garantie des cessionnaires	15.823.930		
Réserves ou provisions au 31 décembre:			
Réserve de garantie	90.000.000		
Réserve immobilière (art. 39 et 40 du code général des impôts)	118.000.000		
Provision pour impôts	60.000.000		
	990.376.318		
Solde créditeur (bénéfice de l'exercice)	285.010.464		
Total général	11.021.719.547	Total général	11.021.719.547

Répartition du solde.

Minimum garanti aux porteurs de parts bénéficiaires	6.490.220	
Répartition supplémentaire aux porteurs de parts bénéficiaires	5.509.780	
		12.000.000
Dividende aux actions		48.000.000
Gratification aux membres de la direction et au personnel		48.000.000
Réserve constituée en vue d'une augmentation du capital social		150.000.000
A la réserve pour éventualités		27.010.464
Total		285.010.464

Récapitulation des valeurs mobilières et immobilières composant l'actif de la société au 31 décembre 1955.

Etat A 5 (Chiffres arrondis en milliers de francs.)

DESIGNATION DES CATEGORIES DE PLACEMENTS	PRIX D'ACHAT	VALEUR d'après la cote de Bourse ou valeur de réalisation estimée selon les règles du droit commun des sociétés	VALEUR figurant à l'actif du bilan.
II. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement ou consignées auprès d'un Etat ou d'un établissement public étranger :			
IIa. Valeurs et espèces appartenant à la société	310.581	298.101	310.581
IV. — Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale :			
IVa. Valeurs visées à l'article 151 du décret	1.678.216	2.107.665	1.678.216
IVc. Valeurs visées à l'article 161 du décret	1.434.722	1.749.151	1.434.722
Total des valeurs représentant la couverture des engagements de la société envers les assurés et bénéficiaires de contrats	3.112.939	3.856.810	3.112.939
Valeurs visées à l'article 163 du décret	63.177	61.404	63.177
	3.176.116	3.918.212	3.176.116
Total	3.486.697	4.216.316	3.486.697
VI. — Valeurs remises par les réassureurs:			
a) Article 154	146.158	146.158	146.158
b) Autres valeurs	7.778	7.778	7.778
	153.937	153.937	153.937
VII. — Autres valeurs détenues par la société	16.800	16.800	16.800
Total général	3.657.434	4.387.053	3.657.434
Totaux partiels:			
1. Valeurs de l'article 154 (IVa + VIa)	1.824.375	2.253.824	1.824.375
3. Valeurs auxquelles s'appliquent les règles d'estimation de l'article 170 du décret du 30 décembre 1938 (IIa + IVa + IVc)	3.423.520	4.154.914	3.423.520
4. Total des immeubles	331.116	331.116	331.116
6. Total des valeurs mobilières (valeurs remises par les réassureurs exclues)	2.973.593	3.703.212	2.973.593
7. Total des placements autres que les immeubles, les prêts hypothécaires et les valeurs mobilières	181.987	181.987	181.987
8. Total (IV + VI + VII) égal au total (IIa + IV)	3.486.697	4.216.316	3.486.697

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 18 mai 1956, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, ordonné la mainlevée du séquestre apposé sur les biens de la compagnie Victoria de Berlin, mais en tant seulement qu'il porte sur les biens en dépôt à la Banque de Syrie et du Liban, 12, rue Roquépine, à Paris, ordonnance de mise sous séquestre du 7 octobre 1941.

Par ordonnance en date du 18 mai 1956, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, ordonné la mainlevée du séquestre apposé sur les biens de la compagnie Allianz & Stuttgarter Lebensversicherungs Bank A. G., mais en tant seulement qu'il porte sur les biens en dépôt à la Banque de Syrie et du Liban, 12, rue Roquépine, à Paris, ordonnance de mise sous séquestre du 7 mars 1946.

Par ordonnance en date du 18 mai 1956, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, ordonné la mainlevée du séquestre apposé sur les biens de la compagnie d'assurances allemandes Allianz V. A. G., mais en tant seulement qu'il porte sur les biens en dépôt à la Banque de Syrie et du Liban, 12, rue Roquépine, à Paris, ordonnance de mise sous séquestre du 9 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 12 juin 1956, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la nommée Kauffmann (Georgette), épouse de Finck (Johann), domiciliée à Würteistetten, par Wertingen (Bavière-Allemagne), de nationalité allemande, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Préfecture de la Seine.

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES
SERVICE DE LA NAVIGATION (2e SECTION) ET DES PONTS DE PARIS

Travaux de dragages et de transports par eau à faire sur la Seine et sur la Marne, dans le département de la Seine, pendant les années 1956, 1957 et 1958.

ADJUDICATION PUBLIQUE

Le 19 juillet 1956, à dix heures, il sera procédé en séance publique, dans une des salles du tribunal administratif de Paris (palais du tribunal de commerce), par le préfet de la Seine ou son délégué, assisté des autres membres du bureau d'adjudication, et en présence de l'ingénieur en chef de la navigation de la Seine (2e section), dans les formes réglementaires, à l'adjudication en un lot, au rabais, sur soumission cachetée, du bail des travaux de dragages et de transports par eau à faire sur la Seine et la Marne, dans le département de la Seine, pendant les années 1956, 1957 et 1958.

Ces travaux sont évalués comme suit:

Travaux à l'entreprise: dragages, transports par eau: 55 millions de francs environ par an.

Conditions principales de l'adjudication.

I. — Pièces à soumettre au visa.

Les pièces qui doivent, par application de l'annexe à l'article 8 bis des clauses et conditions générales des travaux des ponts et chaussées, être soumises au visa préalable de l'ingénieur en chef devront, à peine de forclusion, être déposées dix jours au moins avant celui de l'adjudication entre les mains de M. H. Gilbert, ingénieur en

chef des ponts et chaussées, pavillon de la navigation, 2, quai de Grenelle, à Paris (15e).

Celui-ci les visera et les remettra au déposant, contre décharge, quatre jours au moins avant celui de l'adjudication (dimanches et fêtes non compris).

II. — *Cautionnement.*

Il n'y aura pas de cautionnement provisoire. Le montant du cautionnement définitif est fixé à un million de francs (1.000.000 de francs).

III. — *Communication des pièces du projet aux entrepreneurs.*

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les samedis après-midi, dimanches et jours fériés, de neuf heures trente à onze heures trente et de quatorze heures trente à dix-huit heures:

1° A l'annexe Ledru-Rollin de la préfecture de la Seine, 98, quai de la Rapée, à Paris (12e), direction générale des services techniques (service central);

2° Dans les bureaux de M. Fernique Nadau des Islets, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées (pavillon de la navigation), 2, quai de Grenelle, à Paris (15e).

IV. — *Envoi des soumissions.*

Les concurrents adresseront leurs soumissions, avec les pièces mentionnées dans l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, par lettre recommandée, à l'une des adresses suivantes:

1° Au préfet de la Seine, direction générale des services techniques (service central), 98, quai de la Rapée, à Paris (12e);

2° M. Gilbert, ingénieur en chef des ponts et chaussées, service de la navigation de la Seine (2e section), 2, quai de Grenelle, à Paris (15e).

Le délai pour la réception des lettres recommandées expirera l'avant-dernier jour non férié qui précédera celui de l'adjudication, à seize heures.

Fait à Paris, le 9 juin 1956.

Le préfet de la Seine,
Pour le préfet et par délégation:
Le secrétaire général de la Seine,
R. POUZET.

Préfecture du Nord.

PONTS ET CHAUSSÉES

Dérivation de la Scarpe autour de Douai.
Reconstruction de l'écluse de Dorignies.

1er lot: terrassements et maçonneries.

ADJUDICATION

A LILLE, en l'hôtel de la préfecture,
le mercredi 11 juillet 1956, à quinze heures.

Le mercredi 11 juillet 1956, à quinze heures, il sera procédé en séance publique par le préfet du Nord, assisté des autres membres du Bureau d'adjudication, et en présence de l'ingénieur en chef du service des voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais, dans les formes réglementaires, à l'adjudication sur offres de prix des travaux ci-après désignés:

Reconstruction de l'écluse de Dorignies, sur la dérivation de la Scarpe, autour de Douai. — 1er lot: terrassements et maçonneries.

Cautionnement définitif: 3 0/0 du montant de la soumission.

Conditions principales de l'adjudication.

(Art. 10 du décret du 6 avril 1942.)

I. — *Pièces à soumettre au visa.*

Les pièces qui doivent, par application de l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, être soumises au visa préalable de l'ingénieur en chef devront, à peine de forclusion, être déposées dix jours au moins avant celui de l'adjudication entre les mains de M. Dumas, ingénieur en chef du service des voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais, 171, boulevard de la Liberté, à Lille.

Celui-ci les visera et les remettra au déposant, contre décharge, cinq jours au moins avant celui de l'adjudication.

II. — *Communication des pièces des projets aux entrepreneurs.*

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les samedis, dimanches et jours fériés, de neuf heures à onze heures trente et de quatorze heures à dix-sept heures:

1° Dans les bureaux de la préfecture (3e division, 1e bureau, travaux publics), 2, rue Jacquemars-Giélée, à Lille;

2° Dans les bureaux de l'ingénieur du service des voies navigables (arrondissement de Douai, 51, quai d'Alsace, à Douai).

III. — *Envoi des soumissions.*

Les concurrents adresseront leurs soumissions, avec les pièces mentionnées à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, par lettre recommandée, à l'une des adresses suivantes:

1° Au préfet du Nord, à Lille;

2° A M. Dumas, ingénieur en chef du service des voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais, 171, boulevard de la Liberté, à Lille.

Le délai pour la réception des lettres recommandées expirera le dernier jour non férié précédant la veille de l'adjudication, à seize heures, terme de rigueur.

Les soumissions qui parviendront postérieurement à l'expiration de ce délai ne seront pas admises.

Fait à Lille, le 9 juin 1956.

Pour le préfet du Nord:
Le secrétaire général,
Signé: C. MASSOL.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Swieca (Cudyk), né le 11 novembre 1910 à Varsovie (Pologne), demeurant 25, avenue Charles-Baudin, à Champigny-sur-Marne (Seine), agissant en son nom personnel et au nom de ses enfants mineurs: Liliane, née à Montauban (Tarn-et-Garonne) le 12 septembre 1941; Alexandre, né à Montauban (Tarn-et-Garonne) le 11 mars 1943 et Edouard, né à Créteil (Seine) le 25 mai 1947, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Sicat et à son prénom celui de Charles.

M. Spigelmann (Maurice), né le 21 décembre 1923 à Paris (11e), demeurant 67, avenue de Suffren, à Paris (7e), agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs: Alain-Gérard, né le 13 juin 1952 à Neuilly-sur-Seine (Seine), et Philippe-Laurent, né le 20 mars 1956 à Saint-Cloud (Seine-et-Oise), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Spilet.

AVIS DIVERS

Compagnie Maritime des Chargeurs Réunis

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.757.500.000 F
SIÈGE SOCIAL: 3, BOULEVARD MALESHERBES, PARIS (8e)
R. C.: Seine 54-B 7620.

Avis aux actionnaires.

MM. les actionnaires sont informés que le dividende de l'exercice 1955 a été fixé à 675 F net par action (coupon n° 6), après déduction des impôts en vigueur.

Le payement aura lieu à partir du 27 juin 1956.

A Paris:

Chez MM. Lazard frères et Ce;
Au Crédit lyonnais;
A la Banque nationale pour le commerce et l'industrie;
A la Banque de Paris et des Pays-Bas;
A la Banque transatlantique;
Au Comptoir national d'escompte de Paris;
A la Société française de reports et dépôts;
A la Société générale;
Chez MM. de Neuflize, Schlumberger et Ce;
A la Banque de l'Union parisienne;
A la Compagnie algérienne de crédit et de banque.

Au Havre:

Au Crédit industriel de Normandie

COMPAGNIE UNIVERSELLE du CANAL MARITIME de SUEZ

Amortissement des obligations 3 0/0 (2e série).

Le tirage des 8.253 obligations 3 0/0 (2e série) à amortir en 1956 aura lieu le mercredi 1er août 1956, à neuf heures trente, au domicile administratif de la compagnie, 1, rue d'Astorg, à Paris (8e).

Les titres sortis à ce tirage seront remboursables à partir du 1er septembre 1956.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

28 mai 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Les Fervents boulistes.** But: organisation de jeux de boules. Siège social: chez Mme Hayait, rue Etienne-Bancel, à Fresnes-sur-Escaut (Nord).

28 mai 1956. Déclaration à la préfecture du Gers. **Comité commercial de la ville d'Auch.** But: défendre, soutenir, organiser des manifestations commerciales. Siège social: 68, rue Dessoles, Auch.

29 mai 1956. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Association des anciennes élèves de l'école de filles et cours complémentaire de la Rose.** But: organisation de conférences, sorties et soirées familiales. Siège social: école des filles, cité Saint-Théodore, la Rose, Marseille.

29 mai 1956. Déclaration à la sous-préfecture d'Avallon. **Société des Amis des arts de Savigny-en-Terre-Plaine.** But: conserver et entretenir l'église et favoriser le tourisme. Siège social: maison paroissiale Loulin, à Savigny-en-Terre-Plaine (Yonne).

30 mai 1956. Déclaration à la préfecture de l'Indre. **Centre aéré laïque de Bois-Robert.** But: faire connaître et défendre l'idéal laïque, établir un lien entre les familles et l'école, prolonger l'œuvre scolaire laïque par l'organisation d'activités éducatives et de plein air tendant à compléter l'action des colonies de vacances. Siège social: 1, rue Saint-Martin, Châteauroux.

31 mai 1956. Déclaration à la préfecture d'Oran. **Union régionale des centres d'études techniques agricoles d'Oranie.** But: établir des liens plus étroits entre les différents centres d'études dont les membres travaillent à l'amélioration de leurs conditions de production. Siège social: 2, place Karguentah, Oran.

1er juin 1956. Déclaration à la préfecture de l'Aisne. **Comité d'expansion économique et de progrès social de l'Aisne.** But: mise en œuvre des moyens propres à promouvoir l'expansion économique et à accroître la richesse vive du département. Siège social: hôtel de la préfecture, Laon.

1er juin 1956. Déclaration à la préfecture de l'Yonne. **Association de pêche et de pisciculture de Treigny.** But: répression du braconnage, alevinage du ruisseau, destruction des nuisibles. Siège social: mairie de Treigny.

3 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de la Flèche. **Comité du challenge cycliste de Précigné.** But: organisation de la course cycliste disputée chaque année le lundi de Pentecôte sous le nom de Challenge cycliste de Précigné. Siège social: mairie de Précigné (Sarthe).

5 juin 1956. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association de parents d'élèves et amis de l'école publique de Saint-Jean-de-Serres.** But: œuvres scolaires, péri et postscolaires. Siège social: école publique de Saint-Jean-de-Serres.

7 juin 1956. Déclaration à la préfecture de la Charente-Maritime. **Association pour l'aide aux malades et infirmes du département de la Charente-Maritime.** But: apporter une aide matérielle et morale aux malades et infirmes à domicile, en établissements hospitaliers et le cas échéant à leur famille. Siège social. Secours catholique, 3 *bis*, rue Eugène-Eremenlin, la Rochelle.

7 juin 1956. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Accueil aux libérés.** But: permettre l'accueil temporaire des libérés de prison. Siège social: prison civile, 1, avenue de la Victoire, Alger.

7 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Neufchâteau. **Foyer Saint-Dizier.** But: éducation populaire par les cercles d'études, conférences, cours ménagers ou agricoles, bibliothèques, sport éducatif, télé-ciné-club, théâtre d'amateurs et toutes autres activités contribuant à l'éducation populaire. Siège social: domicile du secrétaire, M. Jean Seng, prêtre, Isches (Vosges).

8 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Relizane. **Aéro-club de Relizane.** But: formation de pilotes et sports aériens. Siège social: 13, boulevard Victor-Hugo, Relizane (Oran).

8 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Pamiers. **Comité permanent des fêtes de Gabre.** But: organiser les fêtes pastiques de la commune. Siège social: mairie de Gabre (Ariège).

9 juin 1956. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Union du centre commercial nantais (U. C. C. N.).** But: défense des intérêts collectifs de ses membres sur le plan propagande commerciale, relations avec les services de la mairie et la chambre de commerce par tous moyens utiles, notamment organisation de manifestations publicitaires, fêtes folkloriques ou autres et toutes manifestations capables d'augmenter l'activité des transactions commerciales de ses membres et en outre la défense de ses membres dans le cadre de la vie économique de la ville de Nantes, par rapport notamment au plan d'extension et d'aménagement de la ville. Siège social: 10, rue Jean-Jacques-Rousseau, Nantes.

9 juin 1956. Déclaration à la préfecture de Tarn-et-Garonne. **Association d'aide à l'accession de la petite propriété en faveur des fonctionnaires du département et de la préfecture.** But: encourager et faciliter l'accession à la propriété individuelle ou collective des fonctionnaires de la préfecture de Tarn-et-Garonne (fonctionnaires du département et de l'Etat). Siège social: préfecture de Montauban.

9 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Comité dunkerquois d'études économiques et sociales.** But: étude des problèmes généraux démographiques, économiques et sociaux propres à Dunkerque et à sa région, diffusion de ces études, promotion des solutions propres à résoudre ces problèmes. Siège social: chambre de commerce de Dunkerque (Nord).

9 juin 1956. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Société communale de chasse de Perrigny.** But: développement du gibier, destruction des nuisibles et exploitation rationnelle de la chasse. Siège social: mairie de Perrigny.

11 juin 1956. Déclaration à la préfecture de la Mayenne. **Comité de patronage de la liberté surveillée du département de la Mayenne.** But: seconder et renforcer l'action des délégués à la liberté surveillée dans leur mission d'éducation, d'assistance et de reclassement des mineurs en liberté surveillée. Siège social: palais de justice de Laval.

11 juin 1956. Déclaration à la préfecture de Troyes. **Amicale Bagnolaise.** But: maintenir hors de toute politique des liens de solidarité entre tous et organiser et développer toutes les activités intellectuelles et corporelles susceptibles d'intéresser la jeunesse de la commune (théâtre, bals, conférences, sports). Siège social: école de garçons, Bagneux-la-Fosse.

11 juin 1956. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Commission d'études et d'expansion de Baume-les-Dames et des environs.** But: toutes études et action propres à promouvoir la mise en valeur de Baume-les-Dames et de ses environs sur les plans économique, social et culturel. Siège social: mairie de Baume-les-Dames.

12 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Groupement de défense sanitaire des animaux de la région de Pleven-Pluduno.** But: contribuer à l'amélioration de l'état sanitaire de toutes espèces animales. Siège social: mairie de Pleven (Côtes-du-Nord).

12 juin 1956. Déclaration à la préfecture de l'Aude. **Comité des fêtes de bienfaisance de Rieux-Minervois.** But: organiser et patronner toutes les fêtes de la ville. Siège social: mairie de Rieux-Minervois.

12 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Comité permanent des fêtes d'Inzinzac.** But: encouragement moral et financier aux nécessiteux. Siège social: mairie d'Inzinzac (Morbihan).

12 juin 1956. Déclaration à la préfecture du Nord. **Ecole professionnelle du Pévèle.** But: recherche et application des moyens concourant à la formation professionnelle, ménagère, sociale et morale des jeunes filles. Siège social: Petit-Versailles, Thumeries.

13 juin 1956. Déclaration à la préfecture d'Arras. **Société de chasse de Bapaume.** But: protection et repeuplement du gibier. Siège social: mairie de Bapaume-Mathion, route de Péronne, Bapaume.

13 juin 1956. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Syndicat d'intérêt général de la Penne.** But: réalisation de toutes les améliorations dont la commune de la Penne a besoin. Siège social: chez M. Bordesoules, la Penne.

13 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. **Association sportive Grévillaise.** But: pratique des exercices physiques notamment le football association. Siège social: mairie de Gréville-Hague (Manche).

14 juin 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Société de pétanque des Amis joinvillais.** But: pratiquer le sport bouliste. Siège social: 5, rue Eugène-Voisin, Joinville-le-Pont.

14 juin 1956. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Association amicale des anciennes élèves de l'institution Sainte-Jeanne-d'Arc de Melun.** But: entretenir entre ses membres des relations d'amitié par des contacts fréquents et leur procurer, ainsi qu'à leur ancienne école, un soutien moral et, au besoin, matériel. Siège social: 30, rue Bancel, à Melun.

14 juin 1956. Déclaration à la préfecture de l'Aveyron. **Coopérative culturelle de l'école normale d'institutrices de Rodez.** But: association culturelle. Siège social: école normale d'institutrices, 1, boulevard François-Fabié, Rodez.

14 juin 1956. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Amicale des chefs et sous-chefs de musique.** But: donner plus d'essor à la musique populaire et permettre une plus grande cohésion entre les sociétés et leurs dirigeants. Siège social: conservatoire municipal, Besançon.

15 juin 1956. Déclaration à la préfecture de Digne. **Association des auberges de jeunesse de Haute-Provence.** But: créer, gérer les auberges des Basses-Alpes, regrouper les usagers du département pour des activités sportives ou culturelles. Siège social: hôtel de ville, à Digne.

15 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Jean-d'Angély. **Centre d'études techniques agricoles.** But: fournir à ses membres les moyens de faciliter la gestion de leur exploitation et d'améliorer la rentabilité de leur travail par une application judicieuse des progrès techniques et des méthodes d'organisation. Siège social: maison familiale rurale, Matha (Charente-Maritime).

16 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture d'Argelès. **Union sportive de l'Ousse.** But: pratique du football. Siège social: mairie de Loubajac (Hautes-Pyrénées).

16 juin 1956. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Groupement d'étude et de défense des quartiers de Montauban, Pont-des-Demoiselles, Lespinet, Madron, Moscou, Juncasse, Périole, Limayrac et Soupetard.** But: étude des besoins collectifs de ces quartiers, en collaboration avec les pouvoirs publics, et hâter l'exécution des travaux qui paraissent s'imposer. Siège social: café de l'Ormeau, 239, avenue de Saint-Exupéry, Toulouse.

16 juin 1956. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Association des experts judiciaires agricoles et fonciers de la Haute-Garonne.** But: groupement de tous les experts judiciaires agricoles et fonciers du département de la Haute-Garonne. Siège social: 15, place du Capitole, Toulouse.

18 juin 1956. Déclaration à la préfecture de Pau. **Centre d'études techniques agricoles de Bédeille (C. E. T. A. de Bédeille).** But: faciliter la gestion et la rentabilité des exploitations agricoles. Siège social: mairie de Bédeille.

18 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Prades. **Comité Pablo Casals.** But: organiser des manifestations musicales, concerts, festival annuel pour éducation musicale. Siège social: 1, route du Canigou, Prades (Pyrénées-Orientales).

18 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. **Amicale des anciens élèves de l'école publique de Louvois.** But: défense de l'école laïque. Siège social: école des filles de Louvois (Marne).

18 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Bonneville. **Association de chasse Les Bornes.** But: syndiquer les propriétaires, cultivateurs et habitants des communes de la Chapelle-Rambaud et d'Eteaux ainsi que les habitants d'autres communes qui seraient admis en vue de l'organisation de la chasse et de la protection des propriétés et des récoltes. Siège social: mairie de la Chapelle-Rambaud (Haute-Savoie).

19 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Narbonne. **Commission archéologique de Narbonne.** But: rechercher dans l'arrondissement de Narbonne ce qui appartient à l'antiquité, à l'art et à l'histoire du pays. Siège social: hôtel de ville de Narbonne (Aude).

19 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Brioude. **Association des œuvres sociales de l'Union des femmes françaises de la Haute-Loire.** But: créer, animer, encourager les œuvres et activités sociales les plus diverses au service des familles et de l'enfance dans le département de la Haute-Loire. Siège social: chez Mme Idoipe, à Richet, près Langeac (Haute-Loire).

19 juin 1956. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. **Sou des écoles publiques de Viuz-en-Sallaz.** But: aide aux nécessiteux des écoles publiques; organisation des fêtes et promenades scolaires; éventuellement, défense des maîtres et des élèves. Siège social: école publique de Viuz-en-Sallaz.

20 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Comité républicain radical indépendant d'Anglet.** But: réunir les radicaux qui veulent le développement de la République démocratique, laïque et sociale dans un climat de concorde nationale et dans le respect des traditions; le progrès et la justice sociale dans l'ordre pour assurer la paix intérieure; la défense énergique de la nation pour assurer la paix extérieure et le resserrement des liens avec les pays d'Union française d'outre-mer, par l'élévation du niveau matériel et culturel des populations. Siège social: restaurant du Grand Désir, quartier Saint-Jean, Anglet (Basses-Pyrénées).

21 juin 1956. Déclaration à la préfecture de l'Allier. **Association des chasseurs de Moulins et de la région.** But: protection et défense du droit de chasse des adhérents. Siège social: 10, cours Jean-Jaurès, Moulins.

22 juin 1956. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Association d'éducation populaire destinée à soutenir et gérer les écoles primaires de la paroisse Saint-Barthélemy.** But: assurer le fonctionnement matériel des écoles de la paroisse Saint-Barthélemy. Siège social: école de garçons, place de l'Eglise, Saint-Barthélemy, à Nice.

22 juin 1956. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association Saint-Hermeland.** But: promouvoir, soutenir et favoriser les institutions d'éducation populaire. Siège social: école Saint-Joseph, à Saint-Herblon.

22 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Les Amis du Stade pisconois.** But: développement du rugby à Pézenas. Siège social: bar Chez Gaston, place du 14-Juillet, Pézenas (Hérault).

MODIFICATIONS

13 décembre 1955. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. Le **Moto-Club laurisien** transfère son siège social du quartier dit Les Grottes-Lauris au café Arnaud (Francis), avenue Joseph-Garnier, à Lauris.

2 mai 1956. Déclaration à la préfecture de Montpellier. Les Œuvres de l'Union française du Père de Foucauld change son titre, qui devient **Fraternité Charles de Foucauld** et transfère son siège social du 2, rue Foch, à Montpellier, au chemin Villeneuve-Angoulême, à Montpellier.

25 mai 1956. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. L'Association parachutiste de Bourgogne-Franche-Comté change son titre, qui devient **Centre inter-club parachutiste de Bourgogne-Franche-Comté.** Siège social: 2, rue Jeannin, Dijon.

13 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Girons. L'Equipe départementale de la Fédération française des Auberges de la jeunesse change son titre, qui devient **Association départementale de la Fédération unie des Auberges de la jeunesse.** Siège social: auberge de la jeunesse de Palétès, Saint-Girons (Ariège).

19 juin 1956. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. L'**Association sportive Air Inter-Aulnat** transfère son siège social de l'auberge du Cheval-Blanc, avenue de l'Union-Soviétique, Clermont-Ferrand, à l'atelier industriel de l'aéronautique, route de Thiers, à Clermont-Ferrand.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.